

Processus de proposition des Zones Clés pour la Biodiversité

Directives sur la proposition, l'examen, la nomination et la confirmation des sites.

Version 1.2 Septembre 2024





























Processus de proposition de Zones Clés pour la Biodiversité

Directives sur la *proposition*, *l'examen*, *la nomination* et la *confirmation* des sites.

Version 1.2 Septembre 2024

Citation : Secrétariat KBA (2024). Processus de proposition de Zones Clés pour la Biodiversité : directives sur la proposition, l'examen, la nomination et la confirmation des sites. Version 1.2. Préparé par le Secrétariat KBA et le Comité KBA du Partenariat KBA. Cambridge, RU.

Available for download at:

https://www.keybiodiversityareas.org/working-with-kbas/proposing-updating/proposal-process

Photo de couverture : Toucan sous la pluie. Z. Machacek/Unsplash.

Préparé par le Secrétariat KBA pour le Comité KBA.

Tables des matières

1.Le Programme KBA	4
2.Le Standard mondial, les Lignes directrices KBA et le Processus de proposition des	KBAs4
2.1. Le Standard mondial pour l'identification des KBAs	4
2.2 Les Lignes directrices pour l'utilisation d'un Standard mondial pour l'identificat des KBAs	
2.3 Objet du présent document : Processus de proposition des Zones Clés pour la Biodiversité : directives sur la proposition, l'examen, la nomination et la confirmation sites	
2.4 Processus de proposition	6
3.Rôles des différents acteurs dans le Processus de proposition, d'examen, de nomina de confirmation des Zones Clés pour la Biodiversité	
3.1 Rôle du Groupe National de Coordination KBA (GNC KBA)	7
3.2 Rôle des proposants de KBA	8
3.3. Rôle du Point Focal Régional KBA	8
3.4. Rôle des examinateurs indépendants	9
3.5 Rôle du Secrétariat KBA dans la confirmation des sites	10
4. Proposition d'un site en tant que KBA	11
4.1. Détermination des espèces susceptibles de déclencher le statut de KBA	11
4.2. Où trouver les données sur les paramètres d'évaluation	12
4.3 Données spatiales	14
4.4 Ajout d'éléments de KBA à une KBA existante	16
4.5 Exigences en matière de documentation	16
4.6 La Base de données mondiale des KBAs et le portail de propositions de KBA	16
4.7 Soumission d'une proposition de KBA	17
5. Examen des KBAs proposées	17
5.1 Organisation de l'examen	17
5.2 Qui examine quoi à chaque étape ?	17
6.Nomination d'un site en tant que KBA	19
6.1 Réponse aux commentaires des examinateurs	19
6.2. Examen complémentaire	21
6.3 Nomination d'une KBA	
7. Confirmation du site comme KBA	22

7.1 Vérification par le Secrétariat KBA	. 22
7.2 Publication sur le site web des KBAs et sur l'IBAT	23
8. Recours dans le cas d'une KBA confirmée	. 23
Références	. 23
Annexe A. Groupes Nationaux de Coordination KBA : directives sur le processus d'établissement et principaux rôles	. 24
A.1 Rôles du GNC KBA	. 26
A.2 Tâches clés du GNC KBA requises pour l'identification et la proposition des KBAs .	. 27
A3. Rôle du groupe national de coordination pour les KBAs dans la conservation des KBAs	. 29
Annexe B. Normes de documentation et de cartographie pour les évaluations des Zones Clépour la Biodiversité. v.1.2	
B.1 Normes de documentation des données	. 31
B.2 Normes de cartographie	. 42
C.1. S'inscrire dans la base de données mondiale des KBAs	. 47
C.2. Connexion à la WDKBA - vue d'ensemble	49
C.2.1. Page des sites	. 50
C.2.2. Page des rapports	. 51
C.2.3. Monitoring	. 52
C.3. Proposition d'une nouvelle KBA	. 52
C.3.1. Page « A propos » de la proposition	. 53
C.3.2. Inviter les co-proposants	. 55
C.3.3. Page de détails du site	56
C.3.4. Page de carte	60
C.3.5. Page d'évaluation	69
C.3.6. Page Menaces et actions	. 75
C.3.7. Page des critères KBA remplis	76
C.3.8. Proposer le site	. 77
C.4. Réévaluation des KBAs existantes	. 77
C.5. Commentaires	. 79

1. Le Programme KBA

La vision du Programme KBA est un réseau complet des sites qui contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale, identifié de manière appropriée, correctement documenté, géré efficacement, doté de ressources suffisantes et sauvegardé de manière adéquate. Le Partenariat Zones Clés pour la Biodiversité (KBA) composé de 13 organisations internationales de conservation¹ a été lancé en septembre 2016. Le Partenariat KBA soutient le développement et la mise en œuvre du Programme KBA, qui comprend les efforts actuels et futurs pour développer et maintenir une liste actualisée et entièrement documentée de sites identifiés à l'aide du Standard KBA, et pour communiquer, promouvoir et faire valoir ces informations afin de permettre la réalisation de la vision KBA. Le processus d'identification des KBAs est au cœur du Programme, et comprend les étapes de proposition, d'examen, de nomination et de confirmation. Différents acteurs sont impliqués tout au long du processus : les Groupes Nationaux de coordination KBA, les Proposants KBA, les Points focaux régionaux KBA, l'expert en validation KBA, le Secrétariat KBA, les groupes d'experts internationaux, etc.². Le processus s'appuie sur la Base de données mondiale des Zones Clés pour la Biodiversité TM (ci-après dénommée la WDKBA). Toute personne disposant d'informations pertinentes sur les éléments de biodiversité qui pourraient potentiellement qualifier un site de KBA peut proposer une KBA.

2. Le Standard mondial, les Lignes directrices KBA et le Processus de proposition des KBAs

2.1. Le Standard mondial pour l'identification des KBAs

Ces directives sur le *Processus de proposition des KBAs* visent à aider les experts individuels ou les organisations qui souhaitent proposer de nouvelles KBAs ou mettre à jour/réévaluer les KBAs existantes en appliquant le *Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité* (UICN, 2016 - ci-après le *Standard KBA*). Il s'agit d'un guide étape par étape du processus d'identification ou de mise à jour des KBAs, qui indique également où les proposants peuvent demander une assistance dans ces démarches. Les étapes décrites ci-dessous supposent que l'identification des KBAs est effectuée au niveau national, en utilisant des informations pour plusieurs groupes taxonomiques ou éléments de la biodiversité de manière coordonnée (idéalement à travers un Groupe National de Coordination KBA). Cependant, plusieurs de ces étapes seront également applicables lorsque l'objectif est d'identifier une seule ou plusieurs

¹ American Bird Conservancy, Amphibian Survival Alliance, BirdLife International, Conservation International, le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), NatureServe, Rainforest Trust, Re:wild, Royal Society for the Protection of Birds, l'UICN, World Wildlife Fund et Wildlife Conservation Society.

² Vous trouverez de plus amples informations sur ces acteurs sur le site web des KBA https://www.keybiodiversityareas.org/working-with-kbas/proposing-updating

KBAs basées sur un seul groupe taxonomique ou des éléments de biodiversité spécifiques (par exemple, pour les écosystèmes menacés).

Le *Standard KBA* (UICN, 2016) a été préparé par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, en association avec le Programme mondial de l'UICN pour les espèces. Il décrit 11 critères, avec 12 sous-critères supplémentaires, qui peuvent être appliqués pour déterminer si un site est une KBA. Le *Standard KBA* définit les principaux termes requis pour appliquer les critères, les seuils à atteindre pour chacun des critères et résume les procédures de délimitation à appliquer pour tracer les limites des KBAs. Ce document fait autorité en ce qui concerne les types de sites pouvant être considérés comme des KBAs et la manière dont ils doivent être délimités.

2.2 Les Lignes directrices pour l'utilisation d'un Standard mondial pour l'identification des KBAs

Le Standard KBA est par nécessité un document court. Les Lignes directrices pour l'utilisation d'un Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité (Comité des normes et des appels KBA, 2022 - ci-après dénommées Lignes directrices KBA) décrivent l'interprétation et l'application des critères et des seuils KBA, avec les détails nécessaires pour une meilleure compréhension des critères. Les Lignes directrices KBA détaillent l'approche pour identifier une KBA, décrivent les critères en détail avec des exemples de différentes situations qui peuvent se présenter, expliquent comment délimiter les KBAs, documentent la distribution des éléments KBA dans les KBAs, décrivent la consultation des parties prenantes et prodiguent des conseils sur la façon de gérer l'incertitude et les réévaluations des sites. L'objectif des Lignes directrices KBA est de garantir que l'identification des KBAs est basée sur des méthodes cohérentes, scientifiquement rigoureuses, mais néanmoins pratiques. Le principal public des Lignes directrices KBA inclut les personnes ou les organisations intéressées par la proposition ou l'examen des KBAs, les Groupes nationaux de coordination KBA (GNC KBA) et les Points Focaux Régionaux KBA (PFR). Ainsi, les Lignes directrices fournissent des conseils sur la manière d'appliquer le Standard KBA. Cependant, elles ne donnent pas d'indications sur les différentes étapes que les Proposants KBA doivent suivre, ni ne dressent la liste des champs de données requis et recommandés pour la préparation des propositions des KBAs.

2.3 Objet du présent document : Processus de proposition des Zones Clés pour la Biodiversité : directives sur la proposition, l'examen, la nomination et la confirmation des sites.

Ce document, le *Processus de proposition de Zones Clés pour la Biodiversité : directives sur la proposition, l'examen, la nomination et la confirmation des sites (Processus de proposition des KBAs),* décrit le processus à suivre pour proposer un site en tant que KBA au Secrétariat KBA en vue de sa publication dans la Base de données mondiale des Zones Clés pour la Biodiversité TM

(WDKBA), ou pour mettre à jour l'évaluation d'une KBA (par exemple, en ajoutant de nouvelles espèces « qualifiantes », en modifiant les limites d'un site ou en réévaluant un site après 8-12 ans). Ce document part du principe qu'un ou plusieurs sites ont été évalués et sont considérés comme répondant aux critères et aux seuils KBA (tels que décrits dans le *Standard KBA* et les *Lignes directrices KBA*) et décrit comment un individu ou un GNC KBA peut alors proposer officiellement le site pour qu'il soit reconnu mondialement comme une KBA.

2.4 Processus de proposition

Pour qu'un site devienne une KBA mondiale, il doit remplir au moins un des critères et des seuils du Standard KBA. Pour les critères basés sur des espèces individuelles ou des groupes d'espèces, cela inclut la confirmation que l'espèce est présente sur le site avec un nombre seuil d'individus matures (ce nombre est spécifié pour la plupart des critères mais il est également recommandé pour les critères où il n'est pas spécifié - voir les Lignes directrices KBA). Pour les critères basés sur les écosystèmes ou les sites d'intégrité écologique, il faut également que la présence de l'écosystème sur le site soit confirmée ou que le site dispose de données démontrant son intégrité écologique. Les évaluations des KBAs ne peuvent pas être effectuées à distance en utilisant simplement des jeux de données mondiales, sans confirmation « sur le terrain » de la présence et des nombres seuils. Il est donc recommandé aux pays d'établir un GNC KBA. Ce groupe sera un mécanisme permettant d'assurer la coordination et la collaboration des experts nationaux travaillant à l'élaboration d'une liste unique et cohérente des KBAs dans chaque pays, de gérer les informations sur les KBAs au niveau national, d'encourager le suivi et la conservation des sites et de promouvoir l'intégration des KBAs dans la législation nationale. Les propositions de nouvelles KBAs ou de mises à jour devraient provenir en grande partie des pays dans lesquels les KBAs se trouvent, par l'intermédiaire des GNC KBA ou, s'ils ne sont pas encore établis, par des experts nationaux.

Une Zone Clé pour la Biodiversité (KBA) peut être proposée par un Groupe National de Coordination KBA ou par un proposant de KBA (par exemple, un expert taxonomique ou un expert scientifique de la conservation non impliqué dans le Groupe National de Coordination). Lors de l'élaboration d'une proposition pour un site, il est nécessaire d'entreprendre une étude des espèces et des écosystèmes qui pourraient déclencher le statut de KBA, puis de compiler les données pertinentes sur ces éléments de KBA afin d'effectuer l'évaluation. La proposition est élaborée en évaluant les données par rapport aux critères KBA et, en parallèle, en délimitant le site proposé s'il s'agit d'une nouvelle KBA. Les proposants sont encouragés à prendre contact avec le <u>Point Focal Régional KBA</u> (PFR KBA) de leur région, qui pourra les guider dans le processus. Lorsqu'un proposant est satisfait de sa proposition, il la soumet au même Point Focal Régional pour examen. S'il existe un GNC KBA dans un pays, le proposant de KBA devrait communiquer la proposition au président de ce groupe et initier une collaboration. En l'absence de réponse dans un délai de deux mois, le proposant de KBA peut soumettre sa proposition

directement au Point Focal Régional KBA. S'il n'existe pas de GNC KBA, le proposant de KBA doit envoyer sa proposition directement au Point Focal Régional KBA. Si un Point Focal Régional KBA n'existe pas encore pour une région, le proposant doit contacter le Secrétariat KBA pour savoir à qui s'adresser.

Une fois que la proposition est parvenue au PFR KBA, le point focal organisera un processus d'examen indépendant impliquant des experts externes, y compris ceux ayant une expertise sur les éléments de biodiversité qualifiants. Le proposant devra peut-être répondre aux commentaires des examinateurs indépendants avant que la proposition ne puisse parvenir à l'étape de *nomination* auprès du Secrétariat KBA. Une fois la nomination achevée, le Secrétariat KBA vérifiera que les critères KBA ont été correctement appliqués, que la proposition est suffisamment documentée et que la délimitation est conforme aux *Lignes directrices KBA* et au *Standard KBA*. En cas de questions, le Secrétariat KBA peut s'adresser au PFR KBA ou au proposant pour obtenir des éclaircissements. Une fois que la nomination a été approuvée, le site est *confirmé* pour publication dans la Base de données mondiale des KBAs.

La figure 2.4.1 présente un schéma de ce processus.

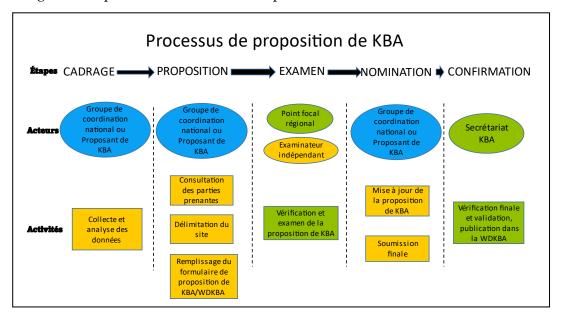


Figure 2.4.1. Diagramme schématique du processus de proposition de KBA.

3. Rôles des différents acteurs dans le Processus de proposition, d'examen, de nomination et de confirmation des Zones Clés pour la Biodiversité

3.1 Rôle du Groupe National de Coordination KBA (GNC KBA)

Le *Standard KBA* prévoit que le processus d'identification des KBAs sera en grande partie mené par les organisations et les experts du pays concerné afin d'assurer un soutien national pour les

sites, ce qui est essentiel pour leur sauvegarde et leur conservation futures. Les GNC KBAs sont envisagés comme des structures clés afin de coordonner le processus d'identification des KBAs au niveau national et rassembler les parties prenantes et les données pertinentes d'une manière participative et efficace. Un GNC KBA sera idéalement établi dans chaque pays du monde et assurera la coordination centrale pour l'identification, la cartographie et le suivi des KBAs, ainsi que la gestion des données KBA pour cette nation. Dans certains pays, les GNC KBA peuvent s'appuyer sur des structures équivalentes établies précédemment pour coordonner l'identification des Zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité, ou des sites AZE, ou évoluer à partir de ces structures, car ces groupes impliquent généralement un grand nombre des parties prenantes qui devraient s'engager dans les GNC KBAs.

Les principaux rôles du GNC KBA sont résumés dans l'annexe A (processus recommandé d'établissement et tâches principales) ainsi que dans les <u>Termes de référence (TOR) recommandés pour les GNC KBA</u> et les <u>directives sur la constitution des GNC KBA</u> disponibles sur le site web des KBAs. Le document sur les termes de référence sert de guide pour les GNC KBA, mais peut être adapté à la situation locale de chaque pays.

3.2 Rôle des proposants de KBA

Les proposants de KBA, qui ne font pas partie du GNC KBA concerné ou qui travaillent dans des pays où il n'existe pas de GNC KBA, peuvent être des experts de la taxonomie, des gestionnaires de sites, des scientifiques de la conservation, des employés de musées, des professeurs d'université, des employés d'ONG nationales ou internationales ou des personnes occupant des fonctions similaires qui disposent de suffisamment de données sur les espèces ou les écosystèmes d'un site et souhaitent le proposer comme KBA. Il peut s'agir d'un ressortissant du pays dans lequel se trouve le site, ou d'un expert non national qui a travaillé dans le pays. Dans certains cas, des suites de lots peuvent être évaluées par des équipes d'experts (par exemple, une réunion d'herpétologistes peut évaluer les KBAs pour tous les amphibiens d'un pays). Ces évaluations doivent élaborer des propositions individuelles pour chaque site en utilisant le processus décrit dans la section 4. Cette démarche est nécessaire pour documenter correctement les sites. Les propositions pour chaque site peuvent être adressées simultanément au GNC KBA ou au Point Focal Régional (s'il n'existe pas de GNC KBA) en une seule soumission, mais chaque site sera évalué séparément.

3.3. Rôle du Point Focal Régional KBA

Le <u>Point Focal Régional KBA</u> est nommé par le Secrétariat KBA. Son rôle principal consiste à fournir un soutien technique au proposant (proposant de KBA ou GNC KBA) tout au long du processus d'identification d'une KBA. Les proposants sont donc encouragés à prendre contact avec leur Point Focal Régional KBA dès le début du processus, à l'impliquer éventuellement

dans la formation des membres du GNC KBA et à lui demander conseil sur l'application des critères KBA. Une fois que le proposant a terminé la première étape du Processus de proposition (évaluation du site par rapport aux critères KBA pertinents sur la base des données les plus récentes, compilation de la documentation de base, réalisation des premières consultations avec les parties prenantes concernées et délimitation du site), le Point Focal Régional KBA procédera à un premier examen des propositions de KBA. Avant de faire appel à des examinateurs indépendants, le Point Focal Régional KBA vérifiera que les données fournies pour l'évaluation dans la proposition sont valables, que les critères KBA et les directives de délimitation ont été interprétés et appliqués correctement, comme décrit dans les *Lignes directrices KBA*, et que les limites du site ne chevauchent pas des KBAs existantes. Si la limite proposée ou révisée chevauche cette ou une autre KBA (ou d'autres KBA), il sera demandé au proposant de modifier la nouvelle limite proposée pour éviter le chevauchement, ou de consulter le(s) proposant(s) initial(aux) des KBAs concernées pour convenir d'une limite commune (voir les sections 7 et 8.2 des lignes directrices).

Une fois convaincu que ces exigences de base sont satisfaites, le Point Focal Régional KBA mettra la proposition à disposition pour un examen indépendant. Il s'agira à la fois d'un appel ouvert à contributions largement diffusé et de demandes ciblées adressées à des experts spécifiques qui n'ont pas été impliqués dans le Processus de proposition de la KBA concernée et qui connaissent bien l'espèce, l'écosystème et/ou le lieu.

Une fois les revues reçues, le Point Focal Régional KBA les revoit et, le cas échéant, renvoie la proposition au GNC KBA ou au proposant de la KBA et collabore avec eux pour répondre aux commentaires des examinateurs. Il peut être nécessaire de renvoyer la proposition aux examinateurs une fois leurs commentaires pris en compte, en particulier lorsque les examinateurs n'étaient pas d'accord avec les estimations de la population de l'espèce qualifiante au niveau mondial ou au niveau du site.

Une fois que les commentaires traités et que la documentation et la consultation requises ont été achevées, le proposant procèdera alors à la *nomination* du site auprès du Secrétariat KBA.

3.4. Rôle des examinateurs indépendants

3.4.1. Examens indépendants ciblés

Des examinateurs indépendants (indépendants des proposants et du Secrétariat KBA), qui peuvent apporter des commentaires sur les éléments de biodiversité (espèces ou écosystèmes) proposés comme éléments qualifiants potentiels du statut de KBA sur un site, seront identifiés au besoin et invités à commenter la proposition. Le proposant doit s'efforcer de fournir les noms, affiliations et coordonnées d'experts indépendants qualifiés pour examiner la proposition, lorsqu'ils sont connus. Le Point Focal Régional KBA a la possibilité de solliciter ou non les avis de ces experts, ainsi que d'autres personnes.

Les examinateurs peuvent provenir de plusieurs sources, notamment :

- 1. Des spécialistes nationaux issus de musées, d'universités, d'herbiers, d'ONGs, de gouvernements et d'autres institutions disposant d'une expertise pertinente et n'ayant pas été impliqués dans la proposition d'un site. L'inclusion d'experts nationaux sera très importante, car ils connaîtront probablement la situation la plus récente sur le site ainsi que l'occurrence et le statut des éléments qualifiants ;
- 2. Les groupes de spécialistes de la Commission de la sauvegarde des espèces qui couvrent les espèces pertinentes déclenchant une proposition de KBA pour A1, B1-3, D, et E [Le Point Focal Régional KBA doit envoyer la demande d'examen aux présidents/coprésidents, pour qu'ils l'envoient à leur tour aux experts pertinents au sein de leur groupe de spécialistes. À l'avenir, le groupe de spécialistes pourrait développer un noyau d'examinateurs KBA que les Points focaux régionaux KBA pourraient contacter. (https://www.iucn.org/commissions/ssc-groups). Lorsqu'une espèce n'est pas évaluée sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN, le groupe de la CSE pour ce taxon sera consulté pour vérifier qu'il s'agit d'une espèce reconnue;
- 3. L'Autorité responsable de la Liste rouge pour l'espèce concernée qui déclenche une proposition de KBA, pour A1, B1-3, D et E ;
- 4. Le groupe de spécialistes de la Commission sur la gestion des écosystèmes qui cartographie les écosystèmes à l'échelle mondiale et génère les informations qui permettront à un écosystème donné de déclencher une proposition de KBA, pour les critères A2, B4 et C. (https://www.iucn.org/commissions/commission-ecosystem-management/ourwork/cems-specialist-groups);
- 5. Les contacts régionaux de la Commission mondiale des aires protégées pour les propositions de KBA qui chevauchent des aires protégées dans la région concernée. (https://www.iucn.org/theme/protected-areas/contact/protected-area-contacts-regions);
- 6. Des membres du Partenariat KBA ayant des bureaux dans la région ou une expertise taxonomique pertinente connue.

3.4.2 Examen en ligne

Outre la sollicitation d'évaluations auprès de personnes ciblées, les propositions de KBA pourront à terme être mises à la disposition du public pour une période d'un mois sur le site web de la WDKBA ou de la KBA, les utilisateurs pouvant publier les évaluations directement dans la base de données. A l'heure actuelle, les sites peuvent être examinés dans le cadre de la WDKBA par le PFR et les évaluateurs invités, mais il est envisagé que l'examen public soit possible à l'avenir.

3.5 Rôle du Secrétariat KBA dans la confirmation des sites

Une fois qu'une KBA a fait l'objet d'une *nomination* par le proposant, après examen par le Point Focal Régional KBA et des examinateurs indépendants, le Secrétariat KBA effectue les

vérifications finales avant de *confirmer* le site comme KBA et de le *publier* dans la WDKBA. Cette étape vise principalement à confirmer que les critères et les lignes directrices en matière de délimitation du Standard KBA ont été appliqués correctement, que la documentation est adéquate et que les processus de consultation et d'examen ont été suffisants. Elle se concentrera donc principalement à :

- 1. Vérifier que la proposition interprète correctement les termes utilisés dans le *Standard KBA*, notamment les paramètres d'évaluation et les termes spécifiques des critères ;
- 2. Vérifier que les critères et les seuils ont été correctement appliqués ;
- 3. Vérifier que les données et les informations disponibles ont été interprétées de manière appropriée et cohérente ;
- 4. Vérifier que la délimitation de la KBA est appropriée et respecte les Lignes directrices KBA;
- 5. Vérifier que la documentation est suffisante;
- 6. Vérifier que la consultation et la révision ont été adéquates ; Si l'expert en validation du Secrétariat KBA a des questions sur la proposition, il la renverra au proposant avec des commentaires à traiter, comme dans le cas de la procédure utilisée le Point Focal Régional KBA.

4. Proposition d'un site en tant que KBA

Les Lignes directrices KBA expliquent comment les critères doivent être appliqués pour identifier les KBAs. Cette section décrit certaines des données de base potentiellement nécessaires pour un proposant, comment obtenir ces données et comment procéder pour identifier une KBA.

4.1. Détermination des espèces susceptibles de déclencher le statut de KBA

Dans de nombreux cas, une KBA sera identifiée parce qu'une personne travaillant sur un site sait qu'une espèce ou un écosystème menacé (critère A) ou géographiquement restreint (critère B) est présent, ou que le site est important pour les agrégations, les refuges ou le recrutement (critère D). Cette personne peut avoir effectué une évaluation pour savoir si le site est écologiquement intact (critère C) ou une évaluation de planification de la conservation qui a identifié quantitativement les sites hautement irremplaçables (critère E). Lorsqu'un GNC KBA ou un groupe qui travaille sur un taxon (par exemple, des herpétologistes) souhaite évaluer un groupe d'espèces beaucoup plus large, il est utile de procéder à un cadrage préliminaire afin d'identifier les éléments de biodiversité susceptibles de déclencher les critères, avant de tenter d'appliquer les critères à toutes les espèces d'un taxon potentiellement présentes dans le pays. Des conseils détaillés sur le cadrage sont donnés dans les Lignes directrices (sections 2.1, 4.1 et 5.2) pour les critères A1-2, B1-4, C et D1-3.

Certains proposants de KBA peuvent souhaiter se concentrer sur l'identification de KBA pour une espèce ou un groupe taxonomique particulier, tandis que d'autres peuvent être

principalement intéressés par un site particulier et préférer commencer par un inventaire des éléments de biodiversité qui peuvent répondre aux critères et aux seuils KBA sur le site. Les proposants peuvent commencer par évaluer si les sites existants dans le pays, tels que les aires protégées, peuvent se qualifier en tant que KBA.

Un outil de cadrage qui utilise l'aire de répartition et la « zone d'habitat » (AOH) modélisée est en cours de développement par le Secrétariat KBA afin de générer des listes d'espèces potentiellement qualifiantes dans un pays et identifier les endroits où elles peuvent déclencher le statut de KBA. Cet outil contient toutes les espèces évaluées sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN qui disposent de données sur l'étendue des polygones. Contactez le Secrétariat KBA (DBaisero@keybiodiversityareas.org) si vous souhaitez qu'une zone particulière de votre pays fasse l'objet d'une analyse de cadrage (vous devrez fournir des shapefiles ESRI de la zone).

4.2. Où trouver les données sur les paramètres d'évaluation

Le *Standard KBA* est conçu pour permettre des évaluations d'espèces pour lesquelles les informations sur la taille des populations sont limitées. Il existe une gamme de paramètres d'évaluation qui peuvent être utilisés pour déduire si les seuils de taille de la population sont atteints pour certains des critères basés sur les espèces.

Les détails des paramètres d'évaluation qui peuvent être utilisés dans l'application des critères et des seuils KBA, et la façon de résoudre les différences dans les résultats trouvés en appliquant différents paramètres sont donnés dans la section 3 des *Lignes directrices KBA*.

4.2.1 Individus matures

La Liste rouge de l'UICN fournit des données sur les estimations de la population mondiale pour de nombreuses espèces, souvent avec une valeur minimale et maximale en raison de l'incertitude. Les estimations du nombre d'individus matures sur un site peuvent être comparées à ces estimations.

Lorsqu'une espèce n'a pas été évaluée sur la Liste rouge de l'UICN, ou si la fiche de l'espèce sur la Liste rouge de l'UICN est ancienne et doit être mise à jour, alors le proposant de KBA peut faire référence à une publication récente qui donne une estimation de la population mondiale/du nombre d'individus matures pour justifier l'utilisation d'une estimation de population différente ou nouvelle (*Lignes directrices KBA*, section 3.2).

4.2.2 Paramètres basés sur la zone

La zone d'occupation (AOO), l'étendue de l'habitat approprié (ESH) et l'aire de répartition sont tous des paramètres d'évaluation basés sur la zone qui peuvent être utilisés pour certains des critères basés sur les espèces, lorsqu'il n'existe pas de bonnes estimations du nombre d'individus

matures à l'échelle mondiale ou du site. L'aire de répartition et, pour certaines espèces, l'AOO sont fournies sur le site web de la Liste rouge de l'UICN.

Les aires de répartition d'espèces peuvent être téléchargées à partir de la Liste rouge de l'UICN sur demande (https://www.iucnredlist.org/resources/spatial-data-download). Ces aires de répartition sont présentées dans une projection en degrés décimaux (latitude, longitude) et avec le référentiel WGS84. Si la superficie de ces aires de répartition est calculée dans un logiciel SIG standard, elle sera exprimée en « degrés carrés », ce qui n'a aucun sens. Afin de calculer la superficie avec précision, les aires de répartition doivent être projetées dans une projection métrique. La Liste rouge de l'UICN propose d'utiliser la projection cylindrique équivalente de la Terre avec le référentiel WGS84. Nous avons comparé les résultats des calculs de superficie à partir de cette projection avec trois autres projections métriques mondiales et avons conclu que les évaluations de KBA devraient également utiliser cette projection lors du calcul de la superficie de l'aire de répartition ou de l'ESH.

Les cartes de la zone d'habitat (AoH) (Brooks et al. 2019), qui ont été validées avec des données ponctuelles seront mises à disposition sur le site web de la Liste rouge de l'UICN à l'avenir. Elles sont équivalentes à celles de l'ESH lorsqu'il n'existe pas de meilleures cartes. Le Secrétariat KBA maintiendra les cartes mondiales de l'ESH qui ont été utilisées dans les évaluations de KBA pour les espèces. Si vous envisagez d'utiliser le paramètre ESH pour l'évaluation d'une espèce, veuillez vérifier auprès du Secrétariat KBA (DBaisero@keybiodiversityareas.org) avant de développer votre propre carte, afin de vérifier s'il en existe déjà une.

L'AOO a une méthode spécifique décrite dans les *Lignes directrices KBA* (section 3.7) basée sur une grille de 2 x 2 km pour les espèces ou de 10 x 10 km pour les écosystèmes. Les cartes de l'AOO, lorsque les espèces ont été évaluées selon cette méthode, sont disponibles sur la Liste rouge de l'UICN. Les grilles standard sont accessibles <u>ici</u>. Si vous prévoyez d'utiliser des cartes de l'AOO pour une espèce, veuillez vérifier avec le Secrétariat KBA comme pour les cartes de l'ESH. Lorsque des cartes mondiales de l'AOO sont proposées et acceptées, elles seront classées et pourront être mises à la disposition d'autres proposants de KBA.

4.2.3 Localités

Les sources de données sur les localités comprennent les herbiers nationaux ou les bases de données nationales sur la biodiversité, le Système mondial d'information sur la biodiversité, la base de données mondiale de suivi des oiseaux de mer, le système d'information biogéographique océanique et les bases de données nationales telles que celle sur les espèces de NatureServe (pour les États-Unis et le Canada) et l'Inventaire national du patrimoine naturel pour la France. Les données sur les localités doivent être vérifiées par un spécialiste approprié de l'espèce pour s'assurer que la taxonomie est à jour et que les relevés erratiques sont supprimés avant d'appliquer les données à une évaluation de KBA. Si vous prévoyez d'utiliser des données de localités pour une espèce, veuillez vérifier avec le Secrétariat KBA comme pour les cartes de l'ESH et de l'AOO. Lorsque des cartes mondiales de localités sont proposées et

acceptées, elles seront classées et pourront être mises à la disposition d'autres proposants de KBA.

4.2.4 Diversité génétique distincte

Dans certains cas, les données nécessaires à l'analyse de la diversité génétique distincte existeront dans les publications. Cela est plus probable pour les espèces dont la conservation est préoccupante et dont la distribution est restreinte, pour les espèces dont la diversité génétique est limitée et pour les espèces apparentées à des espèces domestiquées de valeur (par exemple, les espèces sauvages apparentées aux espèces cultivées). Cependant, dans la plupart des cas, de nouvelles données devront être collectées et compilées sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce pour permettre des comparaisons de la spécificité génétique.

4.2.5 Densité ou abondance relative des individus matures

Les données relatives à la densité ou à l'abondance relative, parfois à partir de signes, peuvent souvent être trouvées dans la littérature (par exemple, le comptage des excréments d'éléphants ou le comptage des nids de singes), lorsque des inventaires ont fait l'objet de publications. Souvent, ces données d'inventaire se trouvent dans la littérature grise (rapports non publiés) et un certain effort devrait être fait pour les trouver. La même méthode doit avoir été appliquée à l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce pour identifier les 5 % d'habitats occupés les plus importants pour une espèce (voir la section 2.7 des Lignes directrices KBA).

4.3 Données spatiales

Les données spatiales sont utilisées pour calculer les mesures basées sur la superficie (superficie de l'aire de répartition, superficie de l'ESH, superficie de l'AOO). Par ailleurs, un ou plusieurs shapefiles doivent être soumis avec toute proposition de KBA. Cette section récapitule les endroits où les données spatiales peuvent être obtenues et résume le processus nécessaire. Des informations détaillées sur les shapefiles sont fournies dans l'annexe B: normes de documentation et de cartographie des KBAs.

4.3.1 Soumission des shapefiles des limites des KBAs

Un ou plusieurs shapefiles des limites proposées de la KBA doivent être soumis avec chaque formulaire de proposition et de nomination de KBA. Une proposition sera renvoyée s'il n'y a pas de shapefile associé, à moins que la proposition ajoute des éléments de KBA à une KBA existante qui dispose déjà d'un shapefile. La production du shapefile KBA doit avoir lieu dans le cadre du processus de délimitation qui est décrit en détail dans la section 7 des *Lignes directrices KBA*. Le présent document ne répète pas ce qui est indiqué dans cette section et le proposant est encouragé à examiner ce texte avant de produire le shapefile. Les conditions détaillées de la soumission des shapefiles sont également présentées à l'annexe B : *normes de documentation et de cartographie des KBAs*.

4.3.2. Soumission des shapefiles des éléments de KBA

Une KBA peut être désignée pour un ou plusieurs éléments (figure 4.3.1). Si des éléments individuels ne sont pas répartis dans l'ensemble de la KBA, des données spatiales sur leur répartition dans la KBA peuvent être soumises, en plus du shapefile des limites de la KBA. Cette addition sera utile pour informer les actions de gestion, mais aussi dans le cas où le statut ou la distribution d'autres éléments qualifiants change à l'avenir et que cela nécessiterait de modifier les limites du site. Il peut également être utile de pouvoir démontrer la distribution des éléments qualifiants pour des groupes taxonomiques ou des écosystèmes, ou pour des critères KBA, particuliers.

4.3.3 Soumission des shapefiles de distribution mondiale

Lorsque des paramètres d'évaluation basés sur la zone ou les localités sont utilisés, il est nécessaire de disposer d'une carte acceptée de la distribution mondiale d'une espèce. Pour les cartes d'aires de répartition, nous nous en remettrons à la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et n'accepterons que ces cartes. Si vous pensez que la carte de la Liste rouge n'est pas correcte et que vous disposez d'une carte plus précise, veuillez contacter le groupe de la CSE pour cette espèce et obtenir son accord pour que la carte du site web de la Liste rouge soit mise à jour avant de soumettre votre proposition. À l'avenir, certaines cartes de l'AOH/l'ESH et des cartes de l'AOO pour de nombreuses espèces seront disponibles sur le site web de la Liste rouge. Pour l'instant, et pour toute espèce pour laquelle de telles cartes ne sont pas disponibles, nous vous demanderons de soumettre également un shapefile pour les données mondiales sur l'ESH, l'AOO ou les localités pour votre espèce qualifiante proposée, afin que celles-ci puissent être classées et que d'autres puissent les utiliser lors d'évaluations de la même espèce ailleurs.

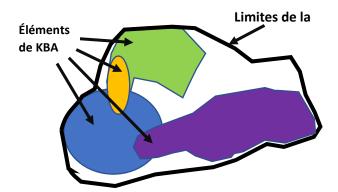


Figure 4.3.1. Relation entre la distribution des éléments de KBA et les limites de la KBA. Lorsque plusieurs éléments de KBA (espèces ou écosystèmes) sont présents dans une KBA, il se peut qu'ils ne soient pas tous distribués sur l'ensemble de la KBA. Dans ce cas, le proposant est encouragé à documenter les endroits où l'espèce est présente dans la KBA et à les soumettre sous forme de shapefiles supplémentaires. Les limites de la KBA peuvent également suivre d'autres limites juridictionnelles et donc dépasser les simples emplacements des éléments de KBA.

4.4 Ajout d'éléments de KBA à une KBA existante

Il peut arriver qu'un proposant souhaite ajouter des éléments de KBA à une KBA existante. Dans ce cas, à condition que les limites de la KBA n'aient pas changé, il n'est pas nécessaire de soumettre un shapefile de la KBA mondiale avec le formulaire de proposition et de nomination de KBA. Cependant, il est utile d'examiner le polygone de KBA existant pour évaluer s'il est exact et précis (voir l'annexe B) et, s'il est modifié, de vérifier la modification avec le proposant original du site. Si l'élément de KBA n'est pas distribué dans l'ensemble de la KBA, il est recommandé de soumettre la distribution de l'élément de KBA dans la KBA sous forme de shapefile.

4.5 Exigences en matière de documentation

Il est important de documenter la proposition de KBA de manière adéquate afin de permettre un examen et une validation en temps opportun. Pour chaque critère évalué, les conditions en matière de documentation sont détaillées à l'annexe B : normes de documentation et de cartographie des KBAs. Il est important de suivre ces normes ainsi que les Lignes directrices KBA, car elles garantissent que toutes les conditions relatives à la proposition d'un site sont respectées, y compris celles sur la soumission des shapefiles et la délimitation du site. Une fonctionnalité a été développée au sein de la WDKBA pour permettre la soumission de propositions de KBA en ligne sur le site web des KBAs. L'annexe C donne un aperçu du portail de propositions en ligne. La WDKBA comprend également un mécanisme permettant de télécharger en masse des évaluations d'un grand nombre de sites. Un formulaire multisite KBA a par ailleurs été développé sous Microsoft Excel. Il peut servir à vérifier que les données dont vous disposez pour une espèce ou un écosystème répondent aux critères. Ce fichier est disponible sur le site web des KBAs et une vidéo sur YouTube qui présente en détail son utilisation.

4.6 La Base de données mondiale des KBAs et le portail de propositions de KBA

L'application du *Standard KBA* étant complexe, la WDKBA a été conçue pour guider le proposant de KBA ou un GNC KBA en fournissant les données requises afin que les calculs et les évaluations des critères KBA soient automatisés sur la base de ces données. Un proposant doit s'inscrire en ligne en accédant au <u>site web des KBAs</u> et en sélectionnant le bouton vert en haut à droite *Connexion à la WDKBA*. Une nouvelle page s'ouvre avec la possibilité de *s'inscrire* (bouton bleu en haut à droite) si c'est la première connexion, ou de se connecter avec les informations d'identification existantes. Une fois connecté, l'utilisateur a accès à tous les sites de la Base de données mondiale des KBAs (WDKBA) en sélectionnant *Sites* dans le menu de gauche (icône globe). Il peut également choisir de réévaluer un site existant (à condition d'en avoir l'autorisation auprès du GNC du pays concerné). Un utilisateur peut aussi proposer un nouveau site en sélectionnant le bouton bleu *Proposer un nouveau site* en haut de la page d'accueil

ou de la page Sites. En sélectionnant l'un ou l'autre, une série de fenêtres s'ouvrira pour guider l'utilisateur en matière d'informations requises. Ces champs sont très similaires à ceux du <u>Formulaire Excel KBA Multisite</u>. Une description des fenêtres du portail de propositions en ligne se trouve à l'annexe C.

4.7 Soumission d'une proposition de KBA

Les nouvelles propositions et les réévaluations des sites existants doivent désormais être faites à travers la WDKBA. Une fonctionnalité permettant de créer et/ou de télécharger des KBAs et/ou des limites d'éléments qualifiants dans la WDKBA sera bientôt disponible. De plus amples détails sur la manière de l'utiliser seront fournis sur le site web des KBAs. Si les éléments qualifiants (espèces ou écosystèmes) ne sont pas présents dans l'ensemble de la KBA proposée, le proposant est également encouragé à soumettre un shapefile montrant la distribution dans le site de chaque élément ou groupe d'éléments (voir la section 4.5.3). Les soumissions doivent être adressées au Point Focal Régional KBA de la <u>région concernée</u>.

5. Examen des KBAs proposées

5.1 Organisation de l'examen

Lorsqu'un Point Focal Régional KBA reçoit une proposition, il la revoit d'abord et vérifie qu'elle répond à toutes les exigences (voir ci-dessous). Il mettra ensuite la proposition à disposition pour un examen ouvert et pourra solliciter des revues auprès de personnes ciblées.

5.2 Qui examine quoi à chaque étape?

5.2.1 Point focal régional

Le Point Focal Régional KBA est une personne ressource chargée d'aider les proposants à respecter le processus de proposition et d'examen. Il doit être considéré comme une ressource à laquelle il est possible de faire appel pour élaborer une proposition. Une fois qu'une proposition a été faite, le Point Focal Régional KBA effectue la première revue. Avant d'engager des examinateurs indépendants, le Point Focal Régional KBA vérifiera que :

- 1. Les données fournies pour les paramètres d'évaluation dans la proposition sont valables ;
- 2. Les critères KBA ont été appliqués correctement, comme décrit dans le *Standard KBA* et les *Lignes directrices KBA*;
- 3. La délimitation du site respecte le Standard KBA et les Lignes directrices KBA;
- 4. Les espèces proposées figurent dans la base de données taxonomiques sous-jacente de la Liste rouge de l'UICN (SIS) si ce n'est pas le cas, le PFR travaillera avec le proposant pour vérifier la taxonomie avec le président du groupe taxonomique pertinent au sein de la CSE et, si la taxonomie est acceptée, ajouter le nom de l'espèce à la liste du SIS;

- 5. La documentation dans la proposition est suffisante pour permettre d'examiner les sites, de les défendre en cas de contestation et de les réévaluer à l'avenir ;
- 6. La consultation est adéquate et que la documentation est suffisante pour examiner la proposition;
- 7. Vérifier que les commentaires formulés au sujet de la proposition par les examinateurs externes ou le Point Focal Régional de la KBA sont suffisamment pris en compte ;
- 8. Approuver la proposition de nomination au Secrétariat KBA.

Lorsque les critères B2, B3a ou B3b sont appliqués (*Lignes directrices KBA*, sections 2.5 et 2.6), le Point Focal Régional KBA doit confirmer que les espèces figurent sur les listes standard d'espèces à aire de répartition restreinte/restreintes à une écorégion/ restreintes à une biorégion (<u>fournies sur le site web des KBAs</u>). Si une telle liste n'existe pas pour le groupe taxonomique en question, le proposant doit alors fournir une liste pour le groupe taxonomique, qui sera examinée par le Point Focal Régional KBA et, si nécessaire, par un ou plusieurs examinateurs indépendants.

Une fois convaincu que ces conditions de base sont satisfaites, le Point Focal Régional KBA mettra la proposition à disposition pour un examen indépendant en ligne pendant un mois (lorsque le système est établi) et, si nécessaire, des examinateurs indépendants seront ciblés par une invitation. Parfois, tous les experts pertinents peuvent avoir été impliqués dans la compilation de la proposition et il n'est pas possible d'identifier ou d'obtenir des réponses d'autres experts. Dans ces cas, le Point Focal Régional doit demander une revue à des experts qui connaissent l'espèce en général et qui peuvent faire des commentaires sur le site proposé. Une KBA proposée peut être déclenchée par des espèces appartenant à plusieurs groupes taxonomiques. Le Point Focal Régional doit tenter de solliciter des avis d'experts sur chacun de ces différents groupes, idéalement des personnes qui connaissent également le pays/la région dans lequel/laquelle la KBA proposée est située. Une période d'un mois sera accordée à tous les examinateurs.

5.2.2 Examen indépendant

Les examinateurs indépendants seront invités par le Point Focal Régional KBA. Le Point Focal Régional peut consulter les groupes de la CSE de l'UICN pour les taxons concernés s'il ne connaît pas d'examinateur potentiel ou si le proposant de KBA ne suggère personne. Les examinateurs indépendants peuvent commenter tout aspect de la proposition, mais seront encouragés à se concentrer sur des aspects particuliers que le Point Focal Régional KBA et le Secrétariat KBA ne peuvent pas évaluer.

La proportion de la population mondiale d'une espèce qui se trouve sur le site peut être observée, estimée ou déduite à l'aide de divers paramètres d'évaluation, comme le décrivent le *Standard KBA* et les *Lignes directrices KBA*. Les examinateurs indépendants doivent évaluer si les paramètres d'évaluation les plus appropriés ont été sélectionnés pour l'élément qualifiant et déterminer si :

- 1. Les valeurs mondiales du paramètre d'évaluation (par exemple, le nombre mondial d'individus matures ; l'étendue mondiale de l'habitat approprié, etc.) sont valides
- 2. Les estimations pour chacun des paramètres d'évaluation du site sont valides
- 3. Il est raisonnable d'affirmer que l'élément qualifiant (par exemple, l'espèce, l'écosystème) est présent sur le site et que les identifications ont été faites avec précision
- 4. Les limites proposées de la KBA sont appropriées
- 5. Si elles sont fournies, les distributions cartographiées des éléments de biodiversité dans le site sont adéquates
- 6. De plus, si les évaluateurs connaissent le site, ils doivent évaluer la description du site.

Des paramètres d'évaluation spécifiques n'existent pas pour certains critères KBA, mais la superficie d'un écosystème ou la description de l'intégrité écologique d'un site sera fournie. Les chiffres donnés pour la superficie ou d'autres mesures décrivant l'intégrité écologique doivent également être évalués par l'examinateur.

L'application des critères KBA sera examinée par le Point Focal Régional KBA et, par la suite, par le Secrétariat KBA; il n'est donc pas nécessaire que les examinateurs indépendants se concentrent sur cet aspect. Ce sont les informations sur l'espèce ou l'écosystème qui doivent être examinées en priorité.

Lorsqu'un examinateur n'est pas d'accord avec un aspect d'une proposition de KBA, il doit fournir des documents justificatifs pour expliquer ce désaccord. Par exemple, s'il n'est pas d'accord sur les chiffres à l'échelle mondiale concernant une espèce, il devrait fournir une publication ou une source d'information qui fournit un chiffre révisé. Cette justification doit être présentée afin que le Point Focal Régional KBA et le Secrétariat KBA puissent prendre une décision éclairée sur une proposition.

6. Nomination d'un site en tant que KBA

6.1 Réponse aux commentaires des examinateurs

Lorsque le PFR KBA recevra les réponses des examinateurs, il évaluera les commentaires et déterminera s'il est nécessaire de renvoyer la proposition de KBA au proposant initial (proposant de KBA ou GNC KBA) afin qu'il réponde à ces commentaires. Les commentaires de l'examen indépendant sont susceptibles de se référer à :

- 1. Des questions sur les estimations de la population d'une espèce au niveau mondial ou au niveau du site
- 2. Des questions sur la présence d'une espèce sur un site
- 3. Des questions sur le tracé des limites de la KBA et des éléments de KBA
- 4. Des questions sur la taxonomie ou la catégorie de la Liste rouge de l'espèce
- 5. Des questions sur l'étendue ou les limites d'un écosystème
- 6. Des questions relatives à l'intégrité écologique d'un site

Le PFR KBA peut faire des commentaires sur les éléments de la liste ci-dessus, mais aussi indiquer s'il juge la documentation fournie dans la proposition suffisante. La documentation de la justification du statut de KBA d'un site, la description du site, la documentation de son potentiel de gestion et de sa délimitation sont des parties déterminantes de la proposition et peuvent avoir une grande importance si un site est contesté ou fait l'objet d'interrogations à l'avenir. La source des estimations mondiales et à l'échelle d'un site ainsi que la présence d'une espèce sur un site et le nombre d'unités reproductrice doivent également être bien documentés en cas de contestation à l'avenir. L'annexe B présente la documentation requise et des exemples de bonne documentation pour les champs qui sont souvent mal remplis par les proposants.

6.1.1 Contestation des valeurs des paramètres d'évaluation d'un élément de biodiversité au niveau mondial ou au niveau du site

Lorsqu'un examinateur indépendant conteste les valeurs des paramètres d'évaluation d'un élément de biodiversité, que ce soit au niveau mondial ou au niveau du site, il doit fournir des documents à l'appui de ses chiffres et expliquer pourquoi les documents fournis par le proposant ne sont pas considérés comme les plus fiables. Le Point Focal Régional KBA renverra l'examen au proposant initial et travaillera avec lui pour répondre aux commentaires. Le proposant peut ne pas être d'accord avec les commentaires de l'examinateur et doit alors essayer de trouver une solution mutuellement acceptable afin de répondre aux préoccupations initiales du PFR/de l'examinateur indépendant. Si une solution ne peut être trouvée, le PFR peut également contacter le Secrétariat KBA et l'Autorité de la Liste rouge de la CSE de l'UICN pour ce taxon afin d'en discuter. Le PFR et le Secrétariat KBA procéderont à une évaluation finale. L'examinateur peut également ne pas être d'accord avec le meilleur paramètre d'évaluation à utiliser et doit également documenter les raisons pour lesquelles il pense qu'un paramètre différent devrait être appliqué.

6.1.2 Contestation de la présence d'une espèce sur un site

Pour les critères basés sur les espèces, lorsqu'un examen indépendant conteste la présence d'une espèce sur un site, il incombe au proposant de documenter correctement que l'espèce est présente sur le site et en nombre d'unités reproductrices suffisantes, comme spécifié dans le *Standard KBA*. Si l'argument est que l'espèce est mal identifiée, l'examinateur doit fournir une documentation montrant pourquoi il est peu probable que l'espèce soit présente sur le site ; le proposant doit y répondre avec des preuves (par exemple, un spécimen ou une image photographique claire). Dans un tel cas, le Secrétariat KBA et le Point Focal Régional KBA ne poursuivront l'examen de la proposition de KBA que s'il existe des preuves crédibles de la présence de l'espèce.

6.1.3 Contestation du tracé des limites de la KBA

La limite d'une KBA proposée peut être contestée pour les raisons suivantes :

- 1. Elle n'est pas appropriée sur le plan écologique pour l'élément de biodiversité (par exemple, elle omet une grande partie de l'habitat clé pour une espèce qui déclenche les critères)
- 2. La KBA n'est pas délimitée avec précision la limite ne suit pas les caractéristiques décrites dans le texte sur la délimitation (voir l'annexe B)
- 3. La KBA n'est pas délimitée de façon adéquate en tant qu'unité gérable (voir la section 7 des *Lignes directrices KBA*).

Le PFR KBA renverra au proposant des commentaires sur chacun de ces points et travaillera avec lui pour en tenir compte ou fournir une justification en cas de désaccord du proposant. Le PFR KBA peut discuter des réponses avec le Secrétariat KBA pour parvenir à une décision finale sur la délimitation.

Des shapefiles révisés doivent être soumis si la limite est modifiée sur la base des commentaires du ou des examinateurs avec le nom suivant : KBA_ [nom international] _[pays]_version 2. Si des modifications ultérieures sont apportées après un examen supplémentaire, le numéro de version doit être mis à jour.

6.1.4 Contestation de la taxonomie ou de la catégorie de la Liste rouge de l'espèce

Le processus d'examen de la KBA ne vise pas à résoudre les désaccords taxonomiques. La taxonomie utilisée sur la Liste rouge de l'UICN (ou une liste mise à jour reconnue par l'Autorité de la Liste rouge de la CSE de l'UICN pour ce taxon) sera la référence appliquée pour les noms d'espèces. Si un proposant n'est pas d'accord avec la taxonomie existante, il est encouragé à prendre contact avec l'Autorité de la Liste rouge de la CSE de l'UICN pour le taxon concerné afin de mettre à jour la taxonomie, avant de proposer une KBA pour une espèce qui n'est pas reconnue. S'il n'y a pas d'Autorité de la Liste rouge de la CSE de l'UICN pour un taxon, alors le Point Focal Régional KBA et le Secrétariat KBA travailleront avec le proposant pour engager la CSE de l'UICN à décider de la taxonomie la plus largement reconnue pour ce taxon et, si elle est acceptée, à ajouter le nom au SIS (la base de données de la Liste rouge avec la taxonomie sous-jacente).

De même, le Secrétariat KBA se référera au statut accepté par la Liste rouge de l'UICN (ou une liste actualisée reconnue par l'Autorité de la Liste rouge de la CSE de l'UICN pour ce taxon) et n'examinera pas le statut d'une espèce si elle n'est pas acceptée sur la Liste rouge de l'UICN. Lorsque les proposants estiment que le statut de la Liste rouge doit être modifié, ils doivent travailler à la mise à jour de la fiche de la Liste rouge avec le groupe de la CSE concerné.

6.2. Examen complémentaire

Si les observations formulées à la suite de l'examen indépendant sont entièrement acceptées par le proposant et que la proposition est modifiée à la lumière des observations, le Point Focal Régional KBA vérifiera que les observations ont été traitées de manière satisfaisante. Si tel est le cas, le proposant est invité à procéder à la nomination de la KBA et à fournir toute documentation requise qui aurait pu manquer avant cette étape.

En cas de désaccord sur certains aspects de l'examen, le Point Focal Régional KBA prendra la décision d'envoyer ou non la proposition pour un examen plus approfondi, en fonction de la réponse du proposant à la revue. Les réfutations ont plus de chances d'être acceptées si elles sont étayées par une documentation adéquate. Si le Point Focal Régional KBA n'est pas convaincu par les arguments, il peut renvoyer la proposition pour un nouvel examen par le ou les évaluateurs originaux et éventuellement d'autres évaluateurs.

6.3 Nomination d'une KBA

Une fois que les commentaires reçus au cours de l'examen ont été traités de manière satisfaisante par le proposant, ce dernier procède à la nomination du site avec toutes les informations requises, ainsi que les shapefiles.

7. Confirmation du site comme KBA

7.1 Vérification par le Secrétariat KBA

Après la revue par le PFR KBA et les examinateurs indépendants, les KBAs qui ont fait l'objet d'une nomination seront vérifiées par le Secrétariat KBA. Cette étape vise principalement à confirmer que les critères et les directives de délimitation du Standard KBA ont été appliqués correctement, que la documentation est adéquate et que le processus de consultation et de révision a été suffisant. Elle se concentrera donc principalement à :

- 1. Vérifier que la proposition interprète correctement les termes utilisés dans le Standard KBA, en particulier les paramètres d'évaluation et les termes spécifiques des critères (par exemple, aire de répartition restreinte, restreinte à une écorégion/biorégion, agrégations, refuges, recrutement, etc.)
- 2. Vérifier que les critères et les seuils ont été appliqués correctement
- 3. Vérifier que les données et les informations disponibles ont été interprétées de manière appropriée et cohérente
- 4. Vérifier que la délimitation de la KBA est appropriée et respecte les Lignes directrices KBA
- 5. Vérifier que la consultation a été adéquate (voir la section 8 des Lignes directrices KBA).

Une fois validés, les sites qui répondent aux critères de la KBA pour au moins un élément (espèces/écosystèmes) et qui sont suffisamment documentés seront confirmés et publiés.

7.2 Publication sur le site web des KBAs et sur l'IBAT

Les KBAs confirmées apparaîtront sur le site web des KBAs (WDKBA) et sur l'<u>Outil intégré</u> <u>d'évaluation de la biodiversité</u> (IBAT) lors de la prochaine mise à jour prévue de ces derniers (qui a lieu généralement au moins deux fois par an). L'IBAT ne se contente pas de fournir les données KBA disponibles dans la WDKBA, mais les présente également dans des formats utiles aux entreprises commerciales qui réalisent des évaluations d'impact sur l'environnement pour un site, des évaluations stratégiques d'impact sur l'environnement pour un projet plus grand ou des analyses d'habitat critique.

8. Recours dans le cas d'une KBA confirmée

Une procédure d'appel standard a été élaborée par le Comité des normes et des appels KBA (KBA SAC) et adoptée par le Comité KBA. Ce processus doit être engagé lorsqu'une personne ou une partie conteste la satisfaction par un site des critères KBA décrits dans le *Standard KBA* et les *Lignes directrices KBA*.

Les critères, les seuils et les procédures de délimitation eux-mêmes ne sont pas susceptibles de recours. Les appels ne peuvent porter que sur les données qui sous-tendent l'évaluation ou sur le fait que les critères, les seuils et les procédures de délimitation ont été appliqués d'une manière non conforme au Standard. Les recours pour toute autre raison (subjective, politique, économique, etc.) ne seront pas pris en compte.

La procédure d'appel est coordonnée par le Secrétariat KBA. Le Comité des normes et des appels KBA (KBA SAC) est chargé d'arbitrer les recours formels contre l'identification de sites particuliers comme KBA.

Cette procédure d'appel est disponible sur le <u>site web des KBAs</u>.

Références

Brooks T.M., Pimm S.L., Akcakaya H.R., Buchanan G.M., Butchart S.H., Foden W., Hilton-Taylor C., Hoffmann M., Jenkins C.N., Joppa L. and Li B.V. (2019). Measuring terrestrial area of habitat (AOH) and its utility for the IUCN Red List. *Trends in Ecology & Evolution* 34:977-986. DOI: https://doi.org/10.1016/j.tree.2019.06.009

Christenhusz, M.J.M., & Byng, J.W. (2016). The number of known plants species in the world and its annual increase. *Phytotaxa*, 261, 201-217.

IUCN (2016). A KBA Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas, Version 1.0. First edition. Gland, Switzerland: IUCN.

KBA Standards and Appeals Committee (2018). *Guidelines for using a KBA Standard for the Identification of Key Biodiversity Areas*. Version 1.0. Prepared by the KBA Standards and Appeals Committee of the IUCN Species Survival Commission and IUCN World Commission on Protected Areas. Gland, Switzerland: IUCN.

Annexe A. Groupes Nationaux de Coordination KBA : directives sur le processus d'établissement et principaux rôles

Le Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité (Standard KBA) prévoit que le processus d'identification des Zones Clés pour la Biodiversité soit largement mené par des organisations et des experts locaux afin de garantir l'adhésion et l'appropriation, qui sont essentielles pour la sauvegarde et la conservation futures de ces sites. Les groupes de coordination nationaux KBA (GNC KBA) sont proposés comme structures clés pour remplir le rôle de coordination du processus d'identification des KBAs au niveau national afin de rassembler les parties prenantes et les données pertinentes de manière participative et efficace. Un GNC KBA sera idéalement établi dans chaque pays du monde et assurera la coordination centrale pour l'identification, la cartographie et le suivi des KBAs, ainsi que la gestion des données KBA pour cette nation.

Cette annexe fournit des directives aux parties prenantes concernées (par exemple, les représentants nationaux, les partenaires ou les bureaux des partenaires KBA, les gouvernements et autres) concernant le processus d'établissement des groupes de coordination nationaux KBA (GNC). Elle décrit également les principales tâches que les GNC KBA peuvent accomplir dans le processus d'identification, de documentation, de promotion et de conservation des KBAs. D'autres documents pertinents pour ce processus comprennent les « termes de référence recommandés pour les groupes de coordination nationaux KBA », les « directives pour la constitution des groupes de coordination nationaux KBA », qui fournissent de plus amples détails sur la manière de constituer les GNC KBA que ce qui est possible ici, ainsi que les *Lignes directrices KBA*. Il est reconnu que le mécanisme de mise en place et de fonctionnement des GNC KBA sera différent dans chaque pays. L'objectif de ces recommandations est de fournir des conseils généraux pour orienter les groupes qui se constituent.

Il est entendu que la structure et la composition des GNC KBA varieront en fonction des besoins de chaque pays. Les membres du GNC KBA peuvent inclure des représentants des organisations et groupes de parties prenantes suivants :

- Représentants nationaux des partenaires KBA
- Autres organisations et institutions scientifiques détenant des données ou une expertise pertinente
- Ministères et organismes gouvernementaux concernés, en particulier ceux qui peuvent soutenir la conservation ou la protection des sites identifiés
- Organisations du secteur privé détenant des données pertinentes sur les KBAs
- Représentants des peuples autochtones et des communautés locales.

Il est souhaitable que les gouvernements et les organismes de gérance environnementale soient représentés dans les GNC KBA, car ces organismes ont pour mandat d'élaborer, de mettre en

œuvre et de faire respecter les politiques et la législation, de désigner et de gérer les aires protégées et, idéalement, d'utiliser les KBAs à des fins de planification. Toutefois, il est reconnu que dans certains pays, il n'est pas toujours possible d'impliquer initialement les représentants du gouvernement.

Il est probable que les GNC KBA seront établis de diverses manières, mais nous donnons ici des suggestions sur la façon de promouvoir ces groupes et sur les aspects dont ils seront responsables.

Étape 1 : constituer un groupe central de représentants nationaux d'organisations partenaires KBA et/ou d'autres groupes intéressés : dans un premier temps, les représentants nationaux des Partenaires KBA concernés et les groupes qui ont un intérêt à constituer un GNC KBA doivent former un petit groupe pour travailler à l'établissement d'un GNC KBA . En général, plusieurs organisations devraient être intéressées dans un pays donné ; il est donc fortement souhaitable de coordonner leurs activités respectives liées aux KBA. Ces organisations peuvent détenir des informations sur les KBAs précédemment identifiées dans le pays (ZICO, sites AZE, KBA du CEPF, etc.) et mènent généralement un large éventail d'activités sur les KBAs, telles que le suivi, la conservation sur le terrain, la sensibilisation des communautés et du public, la gestion, la restauration et le renforcement des capacités.

<u>Étape 2</u>: identifier des parties prenantes pour constituer le Groupe National de Coordination KBA: le groupe central de représentants nationaux des partenaires KBA devrait dresser une liste des parties prenantes qui détiennent des données pertinentes pour l'identification des KBAs ou qui pourraient être intéressées à participer à leur identification. Ces parties prenantes comprendront habituellement des institutions scientifiques nationales ou internationales, des musées, des universités ou des ONG de conservation (y compris les membres de l'AZE) travaillant sur un ou plusieurs groupes taxonomiques (par exemple, les mammifères, les amphibiens, les reptiles, les poissons marins ou d'eau douce, les plantes, les invertébrés) ou d'autres éléments de la biodiversité (par exemple, les écosystèmes, les habitats). Dans l'idéal, ils comprendront des représentants des départements et agences gouvernementaux concernés, qui seront également en mesure d'intégrer les KBAs dans la législation et la politique nationales. Il est important d'identifier des experts individuels au sein de ces institutions, mais aussi des experts indépendants qui peuvent contribuer au processus.

Étape 3: préparer des termes de référence succincts pour le GNC KBA : des termes de référence simples et succincts devraient être élaborés par le groupe central pour la GNC KBA , comprenant la raison d'être du groupe, les principes de fonctionnement, les critères d'adhésion, les procédures opérationnelles et les résultats attendus. Ils peuvent être rédigés sur la base du document « Termes de référence recommandés pour les GNC KBA » disponible sur <u>le site web des KBAs</u>. Il doit y avoir une référence claire au processus d'identification des KBAs et à l'intégration du travail du GNC KBA dans ce processus, ainsi qu'à l'approche du groupe pour

suivre et sécuriser les KBAs pour l'avenir. Le groupe désignera un président, qui pourrait initialement être un représentant d'une organisation partenaire KBA, car il est nécessaire de savoir comment appliquer les critères KBA. La présidence pourrait être renouvelée à intervalles fixes. Les termes de référence doivent également définir le processus de prise de décision et les procédures internes.

Étape 4: inviter des experts à prendre part aux travaux du GNC KBA: une fois les principales parties prenantes identifiées, elles doivent être invitées à participer aux travaux du GNC KBA. Dans les grands pays ou ceux qui disposent de communautés de recherche et de conservation très développées et actives, il se peut qu'il y ait trop d'experts individuels pour siéger au sein du groupe lui-même. Il faut donc déterminer comment les experts doivent être sélectionnés pour représenter leurs domaines d'expertise (groupes taxonomiques, gouvernement et gestionnaires de la conservation) au sein du GNC KBA. Le GNC KBA doit avoir la représentation la plus large possible de ces groupes et devrait travailler sur la base de l'inclusion, de la collaboration et de la consultation, mais en même temps être suffisamment flexible pour pouvoir prendre des décisions. Nous recommandons donc que le GNC KBA ne compte pas plus de 12 à 20 membres.

A.1 Rôles du GNC KBA

Les principaux rôles du GNC KBA sont les suivants :

- 1. Coordonner les propositions de KBA et les réévaluations de sites au niveau national
- 2. Compiler et maintenir une base de données des parties prenantes pertinentes au niveau national qui peuvent jouer un rôle dans le Programme KBA
- 3. S'assurer que les membres du GNC KBA et les proposants de KBA appliquent correctement le *Standard KBA*
- 4. Coordonner l'application du *Standard KBA* pour examiner les KBAs existantes et en identifier de nouvelles avec les experts concernés. Cela peut inclure l'organisation d'ateliers nationaux ou infranationaux avec des experts.
- 5. Assurer une délimitation exacte et précise des KBAs et veiller à ce qu'elles ne se chevauchent pas avec les KBAs existantes dans le pays. En cas de chevauchement, le GNC KBA contribuera aux solutions en encourageant l'examen et la recherche d'un consensus avec les proposants de KBA existantes.
- 6. Veiller à ce qu'une consultation adéquate ait lieu lors de l'élaboration d'une proposition de KBA, comme décrit dans les Lignes directrices KBA
- 7. Assurer la liaison avec le Point Focal Régional KBA concerné
- 8. Organiser la soumission des propositions en étroite collaboration avec les Points focaux régionaux KBA et/ou le Secrétariat KBA
- 9. Maintenir une documentation nationale sur les KBAs du pays et promouvoir le suivi et la conservation de chaque site

- 10. Promouvoir l'utilisation des données et des sites KBA au niveau national et international pour soutenir la planification et la mise en œuvre de la conservation et du développement durable.
- 11. Coordonner les efforts de levée de fonds, y compris l'engagement avec les donateurs et les acteurs du développement actifs dans leur pays, pour soutenir la conservation des KBAs
- 12. Collaborer avec les points focaux nationaux des conventions internationales pertinentes (par exemple, la CDB, Ramsar, la Convention de Bonn, les sites du Patrimoine mondial) afin de s'assurer que les KBAs sont prises en considération dans les plans et stratégies de mise en œuvre nationaux
- 13.Œuvrer à la promotion de la reconnaissance des KBAs au niveau national afin d'améliorer leur protection
- 14.Lorsque cela s'avère judicieux, développer une stratégie nationale pour la conservation et la gestion durable des KBAs. Il pourrait s'agir d'informations sur les aspects de l'initiative KBA liés à la recherche, au suivi, au plaidoyer, à la politique, à la sensibilisation et au renforcement des capacités.

A.2 Tâches clés du GNC KBA requises pour l'identification et la proposition des KBAs

Les principales tâches du GNC KBA liées à l'identification, la documentation et la proposition de KBA_sont résumées ici :

- 1. Établir un contact avec le Point Focal Régional KBA concerné et le Secrétariat KBA (voir le site web des KBAs http://www.keybiodiversityareas.org/)
- 2. Identifier les sources de financement potentielles pour le travail du GNC KBA
- 3. Faire le point sur les informations existantes relatives à l'application du Standard KBA Ces informations doivent comprendre des listes rouges mondiales et nationales, des données sur la distribution, la population et l'écologie des espèces par groupe taxonomique, des cartes de végétation, des informations sur les écosystèmes, etc.
- 4. Une fois établi, le GNC KBA doit convenir d'un processus d'évaluation des KBAs au niveau national (quels taxons évaluer et comment). Lorsqu'une première évaluation nationale aura été effectuée pour plusieurs taxons, il est probable que les KBAs identifiées seront mises à jour par des évaluations réalisées par des groupes d'intérêt spécifiques à un taxon ou par des groupes intéressés par des sites particuliers. Le GNC KBA devrait jouer un rôle d'encouragement et de facilitation de ces groupes.
- 5. Convenir des principes de partage des données entre les institutions participantes et les experts individuels au profit de l'identification des KBAs
- 6. Répertorier et cartographier les sites, en commençant par les KBAs existantes identifiées dans le pays, ainsi que leurs espèces qualifiantes et leurs limites numérisées (disponibles sur www.keybiodiversityareas.org), puis en identifiant et en compilant les listes d'espèces ou d'écosystèmes qualifiants potentiels, leur distribution, les localités clés et les informations

- sur les populations pour chacun des critères et sous-critères KBA pertinents. Ces listes doivent inclure des informations sur les espèces ou les écosystèmes susceptibles de répondre aux critères KBA.
- 7. Appliquer les critères et sous-critères KBA pertinents pour identifier les KBAs candidates pour les espèces ou groupes d'espèces qualifiants individuels dans le pays en suivant les Lignes directrices KBA. Il est important d'utiliser les KBAs existantes comme point de départ pour évaluer : a) si de nouvelles espèces qualifiantes doivent être ajoutées à celles déjà identifiées pour ces KBA, des ajustements potentiels aux limites des sites existants ou b) si de nouvelles KBAs doivent être identifiées sur la base des données de distribution et de population des espèces ou écosystèmes qualifiants potentiels, en dehors des limites des KBAs existantes.
- 8. Lorsque les KBAs existantes sont basées sur des évaluations plus anciennes des ZICO, des sites identifiés par les processus de profil d'écosystèmes du CEPF, ou des sites d'eau douce importants qui n'ont pas appliqué les seuils du Standard KBA, ces KBA doivent également être évaluées par rapport aux critères pour déterminer si elles répondent au statut de KBA mondiales ou régionales.
- 9. Pour une première évaluation nationale, il est recommandé d'organiser une série d'ateliers nationaux pour réunir des experts et des informations. Un atelier initial offrant une formation sur les critères KBA et la manière de les appliquer, avec une application pratique aux données du pays, est un bon moyen de démarrer le processus. Cette démarche peut être suivie de la désignation de groupes de travail chargés d'évaluer différents taxons sur une période donnée ainsi que d'ateliers ultérieurs pour présenter et évaluer les KBAs identifiées.
- 10. Fournir des informations pertinentes sur les nouvelles KBAs proposées ou les réévaluations des KBAs existantes en utilisant le portail de propositions en ligne sur le site web des KBAs, en téléchargeant les informations directement dans la base de données mondiale des KBAs
- 11. Sur la base des commentaires des experts, travailler avec les proposants initiaux de toutes les KBAs existantes pour convenir de toute révision des limites des sites existants et, si nécessaire, collecter et fournir de nouvelles informations pour confirmer la validité des sites proposés
- 12. Compiler toutes les informations requises pour une proposition de KBA et travailler avec le Point Focal Régional KBA pour faire la proposition et répondre aux examens indépendants de la proposition. Une fois que le Point Focal Régional KBA est satisfait du respect de toutes les conditions, le GNC KBA procède à la nomination officielle de la KBA en utilisant le portail de propositions.
- 13. Travailler avec les proposants de KBA qui s'adressent au GNC KBA pour proposer une nouvelle KBA ou ajouter un nouvel élément qualifiant à une KBA existante. En particulier, le GNC KBA peut aider les proposants à appliquer correctement les critères KBA et les mettre en contact avec les Points focaux régionaux KBA pour obtenir un soutien.

A3. Rôle du groupe national de coordination pour les KBAs dans la conservation des KBAs

L'identification des KBAs n'est que la première étape. Une fois identifiées, il est nécessaire de les surveiller et de les conserver. Le Groupe National de Coordination KBA devrait promouvoir le suivi des KBAs au niveau national, en particulier la collecte de données sur les éléments déclencheurs des KBAs à intervalles réguliers (au moins 8-12 ans), l'évaluation des menaces pesant sur les KBAs et la documentation des mesures de conservation prises pour réduire les menaces qui pèsent sur un site. À terme, la WDKBA sera en mesure d'accepter ces types de données afin d'établir une mesure de l'état des KBAs dans le monde. Les groupes nationaux de coordination pour les KBAs jouent également un rôle dans la promotion de la conservation des KBAs dans leur pays, en plus de superviser les propositions des KBAs et les réévaluations. Idéalement, les représentants gouvernementaux des GNC KBAs contribueront à promouvoir la reconnaissance des KBAs dans les processus de planification de la conservation nationale, et en particulier leur reconnaissance dans la politique et la législation nationales. Les lois qui reconnaissent les KBAs comme des sites d'importance mondiale pour la biodiversité aideront à sauvegarder ces sites dans un pays. D'autres membres du groupe national de coordination KBA peuvent collecter des fonds et s'engager auprès des communautés locales pour travailler à la conservation des KBAs qui sont reconnues, garantissant ainsi leur conservation.

Annexe B. Normes de documentation et de cartographie pour les évaluations des Zones Clés pour la Biodiversité. v.1.2

Veuillez noter qu'il s'agit d'un document de travail susceptible d'être modifié et complété; toute version future recevra un nouveau numéro de version. Si vous n'êtes pas certain d'utiliser la version la plus récente, veuillez consulter le site web des KBAs ou contacter le Secrétariat KBA. Ce document doit être utilisé en conjonction avec les Lignes directrices KBA, auxquelles il fait fréquemment référence.

Ce document fournit des instructions détaillées pour documenter et cartographier les KBAs afin de soutenir les évaluations en vue de leur inclusion dans la <u>Base de données mondiale des Zones Clés pour la Biodiversité</u> ™ (WDKBA). La WDKBA est la référence ultime en matière de KBA; les sites affichés comme KBA ailleurs n'ont pas nécessairement été examinés et confirmés comme KBA par le Secrétariat KBA. Les informations présentées ici décrivent les informations requises et recommandées pour les évaluations de KBA et complètent les <u>Lignes directrices KBA</u>. Il est important de suivre scrupuleusement les instructions et les normes énoncées dans ce document afin de maintenir la cohérence et les normes supérieures de la WDKBA, et d'utiliser ce document en conjonction avec le Standard KBA et les Lignes directrices KBA. De nombreuses propositions soumises sont renvoyées pour un travail supplémentaire parce que la documentation n'est pas suffisante; veuillez donc lire attentivement ces conseils.

Outre les instructions relatives aux informations à fournir, ce document comprend une liste des contrôles standard qui doivent être effectués avant que les évaluations ne soient soumises pour être incluses dans la WDKBA (la WDKBA comprend un vérificateur d'intégrité automatisé qui effectuera un grand nombre des contrôles de base).

Pour les évaluations soumises à partir d'un projet d'évaluation majeur (par exemple, des évaluations KBA complètes pour un ou plusieurs groupes taxonomiques aux niveaux national ou régional) ou les évaluations soumises par les Groupes de coordination nationaux (GNC) KBA, il est de la responsabilité des GNC KBA ou du Point Focal Régional (PFR) KBA de s'assurer que toutes les évaluations ont été vérifiées (pour les informations justificatives et la cohérence) avant de les soumettre pour examen et publication éventuelle dans la WDKBA. Si aucun Point Focal Régional KBA ou GNC n'est en place pour le pays, les proposants de KBA doivent contacter le Secrétariat KBA. Le Secrétariat KBA effectuera des contrôles supplémentaires sur les évaluations soumises afin de confirmer que le *Standard KBA* a été appliqué de manière appropriée et cohérente. Le Secrétariat KBA ne peut pas effectuer des vérifications approfondies des informations justificatives pour TOUTES les évaluations soumises; par conséquent, toute indication que les normes n'ont pas été suivies de manière adéquate entraînera le renvoi des évaluations pour révision et nouvelle soumission ultérieure, ce qui retardera le Processus de proposition.

Veuillez garder ce document à portée de main pour vous y référer lors de la saisie des informations sur les KBAs dans la WDKBA (voir encadré ci-dessous). Si vous souhaitez obtenir des informations sur un sujet qui n'est pas abordé ici, veuillez contacter le Secrétariat KBA.

B.1 Normes de documentation des données

Cette section décrit les champs de données *tabulaires* obligatoires et recommandés qui doivent être remplis pour toutes les propositions de KBA. Il s'agit d'informations sur le site, les éléments de biodiversité qui déclenchent les critères KBA et les menaces pesant sur le site. La section 2.0 décrit les données *spatiales* nécessaires pour toutes les propositions de KBA, en précisant comment les cartes doivent être préparées.

Les champs de documentation des données se répartissent en trois catégories :

B.1.1 Informations justificatives requises

Les informations justificatives sont essentielles pour TOUTES les évaluations de KBA avant qu'elles ne soient acceptées pour publication dans la WDKBA. Il existe deux sous-ensembles d'informations requises :

- les informations justificatives requises pour toutes les propositions ;
- les informations justificatives requises uniquement pour certains critères KBA.

Par exemple, des informations telles que le nom du site, le pays, etc. doivent être fournies pour toutes les propositions. Cependant, si vous proposez une KBA sur la base d'espèces menacées, il n'est pas nécessaire de fournir des données sur les écosystèmes menacés, même si vous devez toujours essayer d'évaluer un site en fonction du plus grand nombre possible de critères KBA. Les informations fournies doivent être suffisantes pour permettre l'évaluation d'au moins un critère KBA. Les informations requises pour toutes les propositions de KBA, un résumé des différents champs de données et leurs unités ou format sont présentés dans le tableau 1. Les informations requises pour chaque critère KBA, qui ne sont pas toutes requises pour chaque proposition, un résumé des différents champs de données, de leurs unités ou leur format et leur exigence pour chaque critère KBA sont présentés dans le tableau 2.

B.1.2 Informations justificatives recommandées

Les informations justificatives recommandées ne sont pas essentielles pour qu'une proposition de KBA soit acceptée pour publication dans la WDKBA. Cependant, elles sont fortement encouragées pour toutes les évaluations et incluent des informations importantes pour la conservation du site. Les informations justificatives recommandées, un résumé des différents champs de données et de leurs unités ou format sont présentés dans le **tableau 3**.

B.1.3 Informations justificatives discrétionnaires (facultatives)

Ce sont des informations justificatives qui ne sont pas essentielles pour qu'une proposition de KBA soit acceptée pour publication dans la WDKBA, mais que des projets ou des proposants spécifiques peuvent souhaiter enregistrer pour leur propre information ou analyse. Les responsables de projets KBA doivent clairement identifier les champs supplémentaires qu'ils souhaitent inclure dans les évaluations et en informer les évaluateurs dès le début du projet.

B.1.4 Notes d'orientation sur certains champs obligatoires et recommandés

Des notes d'orientation sur les champs obligatoires et recommandés sont données dans les tableaux ci-dessous. Des notes et des conseils supplémentaires sont présentés ci-dessous.

Noms de sites : il n'existe pas de règles rigoureuses pour nommer les KBAs, mais il est recommandé de respecter les points suivants :

- 1. Lorsque la KBA est équivalente, ou presque équivalente, à une aire protégée existante, elle devrait porter le même nom que l'aire protégée, tout en évitant généralement d'utiliser la catégorie de l'aire protégée dans le nom (par exemple, « delta du Danube », plutôt que « site Ramsar du delta du Danube ») car il peut y avoir plusieurs désignations dans le site, chacune avec des limites qui peuvent changer au fil du temps. Cependant, lorsque le nom de l'aire protégée est d'usage courant, comme « parc national de Yellowstone », et lorsqu'il est peu probable que ce nom change, il peut être utilisé.
- 2. Lorsque la KBA est plus grande qu'une aire protégée existante qui est contenue dans la KBA, la différence doit être clairement reflétée dans le nom pour éviter toute confusion (par exemple, « Loch Maree et collines environnantes »)
- 3. Les noms des KBAs ne doivent pas comporter d'abréviations (par exemple, utilisez « Monts » et non « Mt. »), et ne doivent pas inclure l'acronyme « KBA » ou tout autre acronyme
- 4. Les noms des KBAs ne doivent pas inclure le nom d'un taxon (par exemple, « zone importante pour les reptiles de Buxa »), car des données sur d'autres taxons peuvent être ajoutées au fil du temps
- 5. Les noms internationaux doivent être en anglais ou des noms locaux géographiquement appropriés, uniquement en caractères romains, tandis que les noms nationaux peuvent avoir n'importe quel jeu de caractères supporté par UTF8 (par exemple, arabe, cyrillique, etc.) et doivent porter les signes diacritiques (accents, etc.) le cas échéant
- 6. Lorsque des noms autochtones sont utilisés, il est fortement recommandé d'impliquer les détenteurs de droits coutumiers et de leur demander leur consentement
- 7. Les noms doivent comporter moins de 250 caractères.

AMCE ou OECM en anglais : ce champ de texte libre doit être utilisé pour décrire si le site est susceptible de répondre à la définition d'une <u>« autre mesure de conservation efficace par zone</u> » (AMCE). La définition actuelle d'un AMCE est la suivante : « une zone géographiquement

délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement ».

Champs « Source » : les noms de champs commençant par le mot « Source » sont utilisés pour saisir une description écrite de la provenance des données relatives à ce champ. Par exemple, si les données relatives à la population d'une espèce sur un site proviennent d'un article scientifique publié, le champ Source_site_individuals doit fournir une référence à cet article, ou un lien internet.

Tableau B.1. Informations justificatives pour <u>toutes</u> les propositions de KBA qui concernent le proposant de KBA et le site. Les champs obligatoires sont en gras, les champs recommandés sont en italique (les champs en italique gras sont obligatoires pour certains critères mais pas pour tous).

Section dans la	Objectif	Notes	Noms et unités/format des
WDKBA	·	d'orientation	champs de données
Enregistrer dans la WDKBA: Données saisies lors de l'enregistrement pour utiliser la WDKBA: noms, affiliation, coordonnées et relation avec le Partenaire KBA	Pour identifier qui propose une nouvelle KBA ou des modifications à une KBA existante Pour alerter les Points focaux régionaux sur les propositions potentielles de KBA Pour identifier les liens entre les Partenaires et les	- Toutes les coordonnées sont stockées dans la WDKBA; seuls les noms (par exemple, le nom de famille et les initiales des personnes, ou le nom du Groupe National de Coordination KBA) sont affichés	Nom (texte) Courriel (texte) Organisation (texte) Pays de résidence (sélection dans la liste déroulante) Rôle (sélection dans la liste déroulante): individuel ou GNC Pays d'intérêt (texte; sélection dans la liste déroulante) KBA_Partner Partenaire KBA
concerné (s'il existe), accord sur les conditions d'utilisation des données	affiliés KBA Pour pouvoir contacter facilement les proposants et les examinateurs en cas de remise en cause du contenu de l'évaluation Pour supporter la fonctionnalité de la WDKBA Le proposant accepte d'autoriser le stockage des données dans la WDKBA et l'utilisation des données pour identifier et conserver les KBAs	Les utilisateurs qui ne sont pas d'accord avec ces conditions d'utilisation doivent contacter le Secrétariat KBA avant de poursuivre leurs activités	(facultatif : sélection dans la liste déroulante si affilié à une institution partenaire KBA) Mot de passe (texte) (répété pour validation) Conditions d'utilisation (cochez la case - acceptation obligatoire que les données soient stockées dans la WDKBA avant de pouvoir s'inscrire)

Section dans la	Objectif	Notes	Noms et unités/format des
WDKBA	,	d'orientation	champs de données
Date de	Pour identifier les priorités	Tous les champs	Date de la proposition :
soumission de la	où les limites proposées	obligatoires sont	(enregistrée automatiquement
proposition	pour les KBAs se	indiqués sur la feuille	lorsque les propositions sont
proposition	chevauchent	3 du formulaire de	soumises au PFR)
	Pour garantir un examen en	données KBA	southises at 111ty
	temps utile	provisoire	
À propos de la	Pour enregistrer les critères	Idéalement, tous les	Critères évalués (sélection dans
proposition	appliqués par le proposant	critères sont pris en	la liste déroulante)
	Pour consigner les	compte pour un site.	Télécharger le document
	consultations qui ont eu	Cependant, il est	<i>d'appui</i> (Téléchargez les
	lieu lors de l'élaboration de	admis que souvent les	fichiers qui appuient la
	la proposition	données ne sont pas	proposition. Il peut s'agir de
	Pour fournir des	disponibles pour ce	shapefiles des éléments
	suggestions pour les	faire. Sélectionnez les	déclencheurs, des rapports
	examinateurs	critères qui ont été	d'enquêtes, des cartes
	indépendants	appliqués aux	d'écosystèmes, des cartes
		éléments qualifiants	ESH/AOO/Localité, etc. Dans le
		de KBA dans la	cas des critères C ou E ou de
		proposition. Incluez	l'application du paramètre
		les critères qui ont été	d'évaluation de la diversité
		appliqués	génétique distincte, un rapport
		lorsqu'aucun élément	est nécessaire dans le cadre de
		qualifiant n'a été	la proposition et doit être
		identifié	téléchargé ici. NB. Le shapefile
		Le champ de	des limites de la KBA doit être
		consultation doit	téléchargé sur la page Carte -
		inclure des noms	pas ici).
		spécifiques et,	Consultation : détenteurs de
		idéalement, des	connaissances en matière de
		adresses	biodiversité (texte ; quels
		électroniques au cas	experts scientifiques ont fourni des données pour la
		où un suivi serait nécessaire. Assurez-	1
		vous que les	proposition du site) Proposants précédents
		personnes dont les	(texte; lorsqu'une KBA
		noms et les adresses	existante est en cours de
		électroniques	modification, il est important
		figurent dans cette	de consigner qui a été consulté
		section ont consenti à	et qui a participé à la
		fournir leurs	proposition précédente)
		coordonnées.	Gouvernement (texte ; qui a été
		Note: leurs noms et	consulté lors de l'élaboration de
		coordonnées ne	la proposition au sein des
		seront pas accessibles	institutions gouvernementales)
		au public.	Détenteurs de droits coutumiers
		-	ou légaux (texte ; quelles
			consultations ont été faites avec

Section dans la	Objectif	Notes	Noms et unités/format des
WDKBA	,	d'orientation	champs de données
W BRBIT		a offertution	les détenteurs de droits
			coutumiers/légaux)
			Examinateurs (texte; doit
			inclure le nom, l'affiliation et les
			coordonnées, de préférence une
			adresse électronique)
Détails du site :	Pour identifier de manière	-L'identifiant KBA est	Site_ID identifiant du site
Nom et lieu	unique la KBA proposée ou	disponible pour les	(code numérique unique -
	existante	KBAs existantes et	généré automatiquement par la
		sera attribué aux	WDKBA)
	Pour supporter la	nouvelles KBAs lors	Site_name_national nom national
	fonctionnalité de la	de la première	du site (texte; facultatif - peut
	WDKBA	soumission	être dans n'importe quel script)
		-Voir les notes ci-	Site_name_international nom
		dessus sur la	international du site (texte ;
		dénomination des	doit être en caractères romains)
		sites	Country_ou_territory pays ou
			territoire (texte ; sélection dans
			une liste déroulante)
			État/Province (texte ; facultatif)
Détails du site :	Description du site, y	Les champs de texte	Site_description description
Détails sur le site	compris un bref résumé	libre doivent être	du site (texte; utilisé sur la
	narratif expliquant	rédigés en anglais et	fiche d'information KBA)
	pourquoi le site est	seront affichés dans la	Superficie du site
	important, une brève	WDKBA comme un	(numérique ; en km²)
	description du site (habitat,	résumé de la	Latitude (numérique ; dd.dddd)
	etc.), le potentiel de gestion	justification de	Longitude
	du site, la justification de la	l'importance du site.	(numérique ; (dd.dddd)
	délimitation (c'est-à-dire	En particulier, la	Élévation
	comment les limites ont été	description du site, la	(numérique ; élévation la plus
	tracées), et comment le site	justification du statut	basse et la plus haute en mètres
	est lié aux aires protégées	de KBA, la	d'altitude OU bathymétrie en
	existantes avec leurs noms.	justification de la	mètres sous le niveau de la mer)
	Cette section peut	délimitation et le	Système (texte ; sélection
	également préciser si le site	potentiel de gestion	multiple dans une liste
	peut être qualifié d'AMCE,	sont des champs	déroulante)
	et pourquoi.	importants qui seront	Justification (Rationale) pour
		utilisés pour remplir	la nomination de la KBA
		le texte des fiches d'information sur le	(texte ; justification de la raison
		site web des KBAs.	pour laquelle le site devrait se qualifier en tant que KBA;
		Des exemples de	lorsque les sites sont réévalués
		textes appropriés	ou que des éléments qualifiants
		pour ces champs sont	sont ajoutés, cette justification
		donnés en dessous de	doit également être mise à jour)
		ce tableau.	Valeurs de biodiversité
			supplémentaires (texte; tout
			autre élément qui peut être un
			adde cicilicii qui peut ette un

Section dans la	Objectif	Notes	Noms et unités/format des
WDKBA	,	d'orientation	champs de données
			objectif de conservation sur le site mais qui ne déclenche pas le statut de KBA) Valeurs du site (texte; indiquer si le site compte des groupes autochtones qui détiennent des
			droits coutumiers sur le site)
Détails du site : potentiel de gestion et délimitation	Pour décrire pourquoi les limites ont été placées là où elles sont dans le shapefile et pourquoi le site est une unité gérable. Cette section consigne également les KBAs qui sont remplacées par une nouvelle KBA (REMARQUE : des accords avec les proposants de KBA initiales sont nécessaires	L'objectif de cette section est de comprendre le raisonnement qui sous-tend la délimitation et le potentiel de gestion du site et de fournir suffisamment d'informations pour que, en cas de	Possibilités de gestion (texte ; décrivez pourquoi le site est considéré comme une unité gérable) Sites remplacés (texte ; indiquez les KBAs qui sont remplacées par le nouveau site ici et pourquoi) Justification de la délimitation (texte ; décrivez pourquoi les limites ont été placées là où
	avant que cela ne puisse être proposé)	contestation, le site puisse être défendu.	elles sont)
Détails du site :	Fournissez des estimations	Les aires protégées	Couverture par l'aire protégée
Aires protégées ou conservées	de la couverture du site par les aires protégées reconnues et les AMCE.	doivent provenir de Protected Planet et de la Base de données mondiale des aires protégées. Les AMCE doivent être	(plage numérique; sélection dans la liste déroulante des plages d'intervalle de 10 %) Couverture par l'AP calculée (numérique; l'ajouter si un calcul exact a été fait)
		officiellement reconnues et publiées dans la base de données des AMCE.	Couverture par les AMCE (plage numérique ; sélection dans la liste déroulante des plages d'intervalle de 10 %) Couverture par les AMCE calculée (numérique ; ajoutez-le si vous avez fait un calcul exact).
Détails du site : Habitats et utilisation des terres	Récapitulez les types d'habitat et d'utilisation des terres sur le site	Dressez la liste des principaux types d'habitats présents sur le site, ainsi que leur pourcentage approximatif de couverture du site. Décrivez également comment les terres du site sont actuellement gérées et qui les gère.	Description des habitats (texte; liste des catégories d'habitats UICN présentes sur le site et pourcentage approximatif de couverture du site) Utilisation des terres sur le site (texte; décrivez l'utilisation actuelle des terres sur le site et qui la gère)
Détails du site : Pressions	Saisissez les menaces générales qui affectent le site et qui peuvent inclure	Réfléchissez aux principales menaces affectant l'intégrité	Description des menaces (texte ; décrivez les principales

Section dans la	Objectif	Notes	Noms et unités/format des
WDKBA		d'orientation	champs de données
	des menaces supplémentaires à celles qui affectent les éléments qualifiants	du site et dressez la liste ici.	menaces ayant un impact sur le site dans son ensemble)
Détails du site : détails supplémentaires	Saisissez des notes qui peuvent aider les examinateurs à mieux comprendre les réponses aux champs relatifs au site. Donnez également des références supplémentaires s'il en existe qui concernent le site dans son ensemble.	explications supplémentaires sur le site et clarifiez toute question qui ne serait pas facilement abordée dans les	fournir ici des informations supplémentaires pour aider les examinateurs à évaluer la proposition pour le site)

Tableau B.2. Informations justificatives de l'évaluation des éléments qualifiants. Les champs obligatoires sont en gras, les champs recommandés sont en italique (les champs en italique gras sont obligatoires pour certains critères mais pas pour tous).

Pages du	Objectif	Notes d'orientation	Noms et unités/format des		
portail de			champs de données		
propositions					
de la WDKBA					
Page d'évaluati	on : critères basés s	ur les espèces (A1, B1-B	33, D1-D3)		
Recherchez l'esp	èce par son nom scie	ntifique - tapez les 6 prer	nières lettres et ajoutez des lettres		
au nom jusqu'à d	ce que l'option souha	itée apparaisse dans la lis	ste de sélection sous la fenêtre.		
Évaluation de	Pour fournir les	La WDKBA utilise la liste	Nom scientifique (texte ; sélection		
l'espèce :	données pertinentes	SIS étendue des espèces	dans une liste déroulante ou		
Espèce	pour une espèce qui	qui sous-tend la Liste	remplissage automatique)		
	peut déclencher le	rouge des espèces	Nom commun (texte; ajoutez-le s'i		
	statut de KBA	menacées de l'UICN. Si	existe)		
		l'espèce souhaitée	Groupe taxonomique		
		n'apparaît pas lors de la	(texte ; remplissage automatique à		
		recherche, contacter le	partir de la WDKBA)		
		PFR ou le Secrétariat	Statut mondial sur la Liste Rouge		
		KBA. Si un nom commun	(texte ; remplissage automatique à		
		existe, ajoutez-le.	partir de la WDKBA)		
			Critère de la Liste rouge		
		De nombreux champs	(texte ; remplissage automatique à		
		seront saisis	partir de la WDKBA)		
		automatiquement lors de	Système d'évaluation		
		la proposition dans la	(texte ; remplissage automatique en		

Pages du portail de propositions	Objectif	Notes d'orientation	Noms et unités/format des champs de données
de la WDKBA			
		WDKBA ici - groupe taxonomique, statut sur la Liste rouge de l'UICN, statut de restriction de l'aire de répartition (B2) et statut de restriction à une écorégion ou à une biorégion (B3a/B3b). Si vous pensez que l'espèce est à distribution restreinte (B2/B3a/B3b) et n'est pas indiquée comme telle, contactez le Secrétariat KBA qui tient à jour les listes des espèces à distribution restreinte.	« Liste rouge de l'UICN » si la WDKBA contient déjà le statut de menace de l'espèce ; alternativement, le proposant peut proposer un autre système (ex. Rangs G) si l'espèce n'est pas évaluée sur la Liste rouge de l'UICN) Critères de la liste rouge de l'UICN (remplis automatiquement par le WDKBA - permet de déterminer si la méthode A1c/d peut être appliquée) Aire de répartition restreinte (Oui/Non dans la liste déroulante ; remplissage automatique à partir de la WDKBA) Restreinte à une écorégion/biorégion (B3a/b remplissage automatique par la WDKBA. Le nom de l'écorégion ou de la biorégion est également fourni automatiquement).
		Indiquez ici les données	Saison (texte; sélection dans un
l'espèce : évaluation	au niveau du site pour une espèce qui seront utilisées pour calculer si elle satisfait le		menu déroulant) Paramètre d'évaluation (texte ; sélection dans la liste déroulante) Valeur mondiale minimale
	Standard KBA en tant qu'espèce qualifiante	reproduction, de non-reproduction et de migration). Sélectionnez le paramètre d'évaluation utilisé. Si l'aire de répartition sélectionnée et qu'il existe une plage de polygones sur la Liste rouge, la superficie correcte sera fournie pour l'estimation mondiale. De même, si les individus matures sont répertoriés sur la Liste rouge, cette information sera fournie.	(numérique, entier) Valeur mondiale maximale (numérique, entier) Meilleure valeur mondiale (numérique, entier) Source valeur mondiale (texte; doit décrire clairement d'où provient l'estimation des données mondiales - des liens vers des pages web ou des références à des publications doivent être fournis dans leur intégralité) Notes sur les chiffres mondiaux (texte; fournissez toute note permettant de mieux expliquer les chiffres mondiaux utilisés)

Pages du Objectif portail de propositions de la WDKBA	Notes d'orientation	Noms et unités/format des champs de données
de la WDRDA	Si les données mondiales	Valeur du site par année (minimale
	ne sont pas fournies, vous	et maximale par année si la moyenne
	pouvez entrer des valeurs	est calculée sur plusieurs années -
	pour les meilleures	numérique, entier, année)
	valeurs, les valeurs	Valeur minimale du site
	minimum et maximum	(numérique, entier)
	des estimations	Valeur maximale du site
	d'inventaire. Lorsqu'il	(numérique, entier)
	n'y a qu'un seul nombre	Meilleure valeur du site
	estimé, rentrez-le dans la	(numérique, entier)
	catégorie meilleure	Source des valeurs du site
	valeur et laissez les min et	(texte ; doit décrire clairement d'où
	max vides.	provient l'estimation des données
	Les données sources	pour le site - les liens vers les pages
	doivent être	web ou les références aux
	suffisamment détaillées	publications doivent être fournis
	en ce qui concerne le	dans leur intégralité)
	niveau mondial, le site,	Dérivation de l'estimation (menu
	les preuves de présence et	déroulant)
	le nombre d'unités	Preuve de la présence de l'espèce
	reproductrices pour	(texte; fournissez la preuve que
	pouvoir retrouver la	l'espèce est présente sur le site - si elle
	publication, la page web	est basée sur l'observation d'un
	ou la personne à contacter	expert, nommez l'expert et indiquer son adresse électronique)
	au cours du processus d'examen ou en cas de	Année de présence (nombre
	demande ultérieure.	entier ; indiquez l'année de la
	demande uneneure.	dernière observation de l'espèce sur
	Sélectionnez la nature de	_
	l'occurrence de l'espèce -	Nombre minimal d'unités
	de multiples options	reproductrices (UR) (numérique,
	peuvent être	entier)
	sélectionnées et sont	Définir 10 URs pour l'espèce (texte ;
	utilisées pour appliquer	faites une description textuelle de ce
	les calculs des critères	qui constituerait 10 UR pour
	pertinents. Justifiez	l'espèce)
	pourquoi les espèces	Source des données sur les URs:
	forment des agrégations,	(texte ; il convient de décrire
	se trouvent dans les	clairement d'où provient l'estimation
	meilleurs 5 % de l'habitat,	des données sur les UR pour le site -
	font partie de l'une des 10	les liens vers les pages web ou les
	plus grandes agrégations,	références aux publications doivent
	etc. avec quelques détails	être fournis dans leur intégralité. Si
	pour permettre une	ces données sont basées sur des
	révision.	observations d'un expert, indiquez le

Pages du portail de propositions de la WDKBA	Objectif	Notes d'orientation	Noms et unités/format des champs de données
Densité ou abondance relative des individus matures.	comment sont évaluées les populations au niveau mondial et au niveau des sites Pour supporter la	Pour l'évaluation de B3c, il faut fournir des données sur la densité des individus matures OU l'abondance relative des individus matures. Voir la section 3.9 des Lignes directrices KBA	nom et l'adresse électronique de l'expert. Nature de l'occurrence (liste déroulante; sélectionnez ici plusieurs options nécessaires pour appliquer différents critères) Justification (agrégations du critère D) (texte; justifier pourquoi l'espèce est considérée comme formant des agrégations sur le site pour D1) Source de la justification (texte; donnez la source des informations utilisées dans la justification de manière suffisamment détaillée pour qu'un examinateur puisse les retrouver) Détails supplémentaires sur l'estimation pour le site (texte; des notes supplémentaires peuvent être insérées ici pour expliquer l'estimation pour le site fournie) Densité des individus (numérique, flottant, individus par km²) Abondance relative des individus – (numérique, flottant)
Page d'évaluatio		ur les écosystèmes (A2 ;	: B4)
Évaluation : Données sur les écosystèmes	Pour fournir des données permettant de déterminer si un écosystème atteint le seuil requis pour obtenir le statut de KBA	être évalués dans leur étendue mondiale (ils	Nom de l'écosystème (texte) Statut LR de l'Ecosystème (texte) Etendue mondiale de l'écosystème (numérique, flottant, km²) Source de l'étendue de l'écosystème (texte) Étendue de l'écosystème sur le site (numérique, flottant, km²; indiquez la meilleure valeur, les valeurs min et max si des données existent - pour une seule estimation, utilisez la meilleure valeur)

Pages du	Objectif	Notes d'orientation	Noms et unités/format des
portail de			champs de données
propositions			
de la WDKBA			
		statut des menaces, mais pour l'instant, peu d'écosystèmes ont été évalués. Nous accepterons les évaluations de l'étendue	Source de l'étendue de l'écosystème sur le site (texte; donnez la source des estimations de l'étendue de l'écosystème à l'échelle mondiale et sur le site avec suffisamment de détails pour permettre aux examinateurs de vérifier les estimations)
		fournissent des détails	
		sur la façon dont les	
		écosystèmes ont été	
		cartographiés.	
		ique et irremplaçabilité	
Évaluation :	_		Nom de l'écorégion (liste déroulante
intégrité	•		- tapez 6 lettres et continuez à ajouter
écologique	pour identifier les	1	des lettres jusqu'à ce que vous
Et :	sites qui répondent		puissiez sélectionner le nom de
irremplaçabilité	au critère C pour		l'écorégion que vous voulez)
	l'intégrité écologique ou au critère E pour l'irremplaçabilité.	PFR décrivant la procédure suivie pour identifier les sites qui répondent à ces critères. Le texte saisi dans la WDKBA devrait faire un résumé concis de ce rapport qui sera classé dans la base de données.	Nombres de sites C dans l'écorégion (numérique ; entier ; indiquez combien de sites sont déjà établis) Evidence de la communauté écologique intacte (texte ; résumez brièvement pourquoi ce site est un exemple exceptionnel d'intégrité écologique pour l'écorégion) Evidence d'un faible impact humain – (texte ; écrivez un bref résumé du niveau d'impact humain sur le site) Année d'évaluation de l'intégrité écologique (numérique, entier) Rapport d'évaluation de l'irremplaçabilité approuvé (cochez la case lorsque le PFR et le Secrétariat KBA ont approuvé l'analyse de l'irremplaçabilité) Score d'irremplaçabilité du site (valeur numérique flottante) Année de l'évaluation de l'irremplaçabilité (nombre entier)

Tableau B.3. Informations justificatives <u>recommandées</u> pour <u>toutes les propositions de KBA</u> concernant les menaces et les actions de conservation.

Pages du portail	Objectif	Notes d'orientation	Noms et
de propositions			unités/format des
de la WDKBA			champs de données
Menaces et actions : Actions	Fournir un résumé des actions de conservation en cours et nécessaires pour un site.	Il existe des options pour dresser la liste standard des actions de conservation de l'UICN, qu'il s'agisse d'actions en cours ou d'actions estimées nécessaires à l'avenir.	Actions de conservation en cours (liste déroulante) Actions de conservation nécessaires (liste déroulante)
Menaces et actions : Menaces	Récapitulez les menaces pesant sur un site		Menace_niveau 1 (texte, liste déroulante) Menace _menace 2 (texte, liste déroulante, options conditionnées par la sélection précédente) Menace_Niveau 3 (texte, liste déroulante, options conditionnées par la sélection précédente) Calendrier (texte, à partir de la liste déroulante)

B.2 Normes de cartographie

B.2.1 Pourquoi les données spatiales sont-elles nécessaires?

Toutes les KBAs doivent comporter des données tabulaires et spatiales. Les données tabulaires, décrites ci-dessus, exposent les raisons pour lesquelles un site est important pour la persistance de la biodiversité; les données spatiales contiennent des informations sur l'emplacement du site et son étendue. Les données spatiales sont un élément clé du processus KBA et nécessaire pour l'évaluation des sites en fonction des critères KBA, pour des analyses telles que le suivi de la couverture des aires protégées et les changements dans la couverture terrestre et pour la communication au public d'informations sur la localisation des sites, afin qu'elles puissent être utilisées pour soutenir la conservation de la manière la plus large possible. Cette section du document fournit une vue d'ensemble des données spatiales que les parties prenantes KBA doivent fournir avec chaque proposition, ainsi que les formats et les normes pertinents, avec un accent particulier sur la carte de délimitation d'une KBA. Toutes les propositions de KBA doivent inclure la description la plus précise possible des limites du site, sur la base des meilleures connaissances et données disponibles. Cette description sert à générer les cartes

affichées dans la WDKBA. Les directives sur la manière de délimiter les KBAs sont fournies dans les *Lignes directrices KBA* (section 7). Ce document vise à fournir des conseils techniques sur la manière de mettre en œuvre ces directives.

B.2.2 Limites des KBAs

La délimitation des KBAs est définie par deux processus, comme expliqué dans les Lignes directrices KBA. Le premier processus consiste à produire une carte de l'étendue locale de l'élément ou des éléments de biodiversité qui répondent à un ou plusieurs critères KBA et pour lesquels le site est proposé. Par exemple, si le site est proposé comme KBA parce qu'il abrite une importante population d'une espèce menacée (critère A1), la première étape consiste à cartographier la distribution de cette population dans le site. La deuxième étape consiste à affiner ces limites « écologiques », si nécessaire, pour obtenir un site gérable (voir la section 7.3 des Lignes directrices KBA). Par exemple, si la population concernée se trouve dans une aire protégée, il peut être souhaitable de proposer le périmètre de l'aire protégée comme limites de la KBA. Si la population n'est présente que dans un seul habitat clairement défini, comme une forêt, il peut être souhaitable de délimiter la KBA proposée à l'aide d'une carte de la couverture forestière, si cela permet d'obtenir une unité gérable. Si la limite de la population d'intérêt coïncide avec une caractéristique évidente telle qu'une route, une rivière ou un bassin versant, il peut être souhaitable de l'utiliser comme partie de la limite de la KBA. Si l'on sait que la population d'intérêt ne se trouve qu'au-dessus d'une certaine altitude sur une montagne, les courbes de niveau peuvent aider à délimiter la KBA. De plus amples détails sur la délimitation des KBAs sont donnés dans les Lignes directrices KBA (section 7).

Il peut être difficile de délimiter et de cartographier les KBAs qui abritent une importante biodiversité d'eau douce, en particulier dans les ruisseaux et les rivières. Les espèces peuvent être présentes dans des bassins versants entiers ou seulement dans certains affluents. Les cartes existantes des hydrobassins peuvent être utiles pour délimiter les KBAs, mais les hydrobassins cartographiés à l'échelle du paysage contiennent principalement des habitats autres que d'eau douce et représentent donc mal la distribution des espèces déclencheuses. Seules les unités à petite échelle (par exemple les bassins HydroBASIN de niveau 12) devraient être utilisées pour cartographier les KBAs et même celles-ci devraient être modifiées pour développer des limites plus précises qui rendent le site gérable.

La cartographie est le processus par lequel la délimitation est formalisée sur une carte de la KBA, sous la forme d'un polygone à référence spatiale. Ce polygone est ensuite téléchargé sur la *page Carte* de la WDKBA.

B.2.3 Cartes de polygone du site

Les attributs spatiaux (par exemple, le pays, la latitude et la longitude du point central du site) sont saisis dans les données tabulaires, mais le composant spatial le plus important de toute proposition de KBA est un polygone à haute résolution et à référence spatiale, présenté sous

format électronique (idéalement un shapefile ESRI; voir ci-dessous). Elle doit représenter les limites du site de façon à la fois exacte (le polygone est au bon endroit) et précise (les bords du polygone sont soigneusement dessinés pour englober toutes les zones requises, tout en minimisant les zones qui ne contribuent pas à l'importance du site). Les différences entre exactitude et précision sont illustrées par la figure 1. L'inexactitude peut provenir d'erreurs ou de projections, ou lorsque les limites des KBAs sont basées sur des cartes de base inexactes (par exemple, un périmètre d'aire protégée inexact). L'imprécision peut résulter d'une utilisation inadéquate des cartes de base lors du dessin du site, et d'une cartographie réalisée à une résolution spatiale trop faible (par exemple, le niveau de zoom est réglé trop bas).

L'examen des données des polygones KBA est effectué à l'aide d'images satellites de fond par les PFR KBA et lors de l'étape de validation de l'examen des propositions; les limites obtenues sont croisées avec la justification de la délimitation du site. Les shapefiles doivent être soumis dans la projection géographique requise (degrés décimaux, WGS 1984), et les limites proposées ne doivent pas chevaucher celles des KBAs existantes.

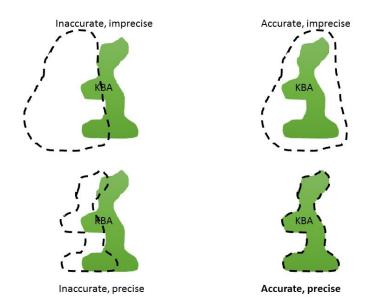


Figure B.1. Les concepts d'exactitude et de précision dans le tracé des limites (indiquées par des lignes pointillées) d'une KBA (en vert). Les proposants doivent s'efforcer de produire des limites à la fois exactes et précises.

B.2.4 Format des fichiers

Les limites des KBAs doivent être soumises sous forme de shapefiles ESRI ou de bases de données géoréférencées. Un shapefile est composé d'au moins 4 fichiers, avec les extensions suivantes: *.shp, *.dbf, *.shx et *.prj; tous ces éléments doivent être soumis. Les shapefiles peuvent être créés dans ArcGIS, ou dans des progiciels disponibles gratuitement tels que QGIS et GRASS. Un shapefile ou un modèle de base de données géoréférencées avec tous les champs d'attributs recommandés est fourni sur le site web des KBAs. Il peut être modifié pour créer les

formes de polygone et les champs d'attributs complétés dans le logiciel SIG utilisé pour créer les polygones. Un <u>guide</u> est disponible pour aider le proposant de KBA à effectuer certains des calculs courants nécessaires à l'identification des KBAs, ainsi qu'à délimiter les sites à l'aide du logiciel QGIS disponible gratuitement.

Les utilisateurs qui préfèrent cartographier les KBAs dans Google Earth, ou Google My Maps dans Google Drive, sous forme de fichiers .kml, doivent les convertir en shapefiles avant de les soumettre, en utilisant des convertisseurs de fichiers en ligne gratuits tels que MyGeodata (https://mygeodata.cloud/converter/kml-to-shp). Des instructions sur la création de cartes de polygones dans Google Earth sont fournies ici https://www.iucnredlist.org/resources/grid (notez que ces instructions sont fournies pour les utilisateurs qui cartographient les distributions d'espèces, et non les polygones de KBA, mais les méthodes sont les mêmes).

Dans les rares cas où une KBA unique comprend plusieurs polygones (voir la section 7.3.4 des Lignes directrices KBA pour des informations sur les cas autorisés), un seul shapefile contenant tous les polygones doit être soumis.

Si un proposant soumet plusieurs propositions de KBA, il doit inclure tous les polygones KBA dans un seul shapefile, en séparant chacun d'eux dans le tableau des attributs. Le tableau des attributs doit contenir des champs qui relient clairement chaque polygone à un site spécifique, en utilisant à la fois l'identifiant numérique unique et le nom international du site.

Les utilisateurs qui n'ont pas accès à une forme quelconque de SIG et qui ne sont pas en mesure de préparer des cartes dans Google Earth doivent contacter le Secrétariat KBA pour obtenir une assistance.

B.2.5 Dessiner un polygone de KBA

Les polygones doivent être basés sur le système de coordonnées géographiques WGS84 (projection en degrés décimaux (latitude, longitude) et référentiel WGS84) - appelé *Geographic Projection-World-WGS84* dans ArcGIS 10 et *WGS 84 Coordinate Reference (EPSG:4326)* dans QGIS. Pour vérifier la projection d'un fichier dans ArcMap, allez dans les propriétés du fichier et vérifiez l'onglet Source. Si le « système de coordonnées géographiques » indique <Undefined>, vous pouvez utiliser l'outil de définition de la projection (gestion des données). Si le « système de coordonnées géographiques » est autre que la projection WGS_1984, vous pouvez le convertir en utilisant l'outil de projection.

Lorsque vous dessinez les limites d'une KBA dans le SIG, il est recommandé de régler le niveau de zoom sur une résolution de 1:50 000 ou plus. Il peut être utile de tracer un contour grossier de la KBA à un niveau de zoom inférieur et de l'utiliser pour le dessin du polygone final à une résolution supérieure. L'utilisation de couches de base pour tracer le dessin des limites du site est fortement recommandée. Les couches de base recommandées pour les frontières des pays, les districts administratifs et les limites terre/mer peuvent être téléchargées gratuitement à partir du jeu de données GADM 3.6 (https://gadm.org/data.html).

Dans la mesure du possible, les limites des KBAs doivent être tracées en référence aux limites des aires protégées (cela ne signifie pas que toutes les KBAs doivent être des aires protégées, mais plutôt que les limites des KBAs doivent prendre en compte les informations relatives aux limites des aires protégées lorsque cela est pertinent ou approprié). Les limites des aires protégées peuvent être téléchargées à l'adresse suivante https://www.protectedplanet.net/, mais leur exactitude doit être vérifiée. Étant donné que les aires protégées cartographiées ici n'incluent pas toujours toutes celles reconnues par chaque pays, il est également utile de demander les données relatives aux aires protégées à l'autorité gouvernementale compétente du pays.

D'autres couches de base utiles, telles que l'élévation, la bathymétrie, les lacs, les rivières et les limites des bassins versants, peuvent être téléchargées à partir de https://www.iucnredlist.org/resources/spatialtoolsanddata.

Il est fortement recommandé de superposer les cartes à l'imagerie satellitaire (par exemple, Google Earth, les cartes de base ESRI, l'imagerie Bing), pendant ou après la préparation, afin d'évaluer l'exactitude et la précision des limites et de confirmer que les limites correspondent aux caractéristiques décrites dans la justification de la délimitation dans la proposition. Dans ArcGIS et QGIS, l'imagerie Bing peut être ajoutée comme couche de fond.

Rappelez-vous que les limites des KBAs ne doivent pas se croiser, il est donc important de prendre en compte la répartition des KBAs existantes lors du tracé d'une nouvelle limite de site. Les KBAs existants et les autres KBA proposés peuvent être visualisés sur la page Carte dans le processus de proposition de WDKBA.

Il convient d'être particulièrement vigilant lors du tracé des limites des KBAs sur les sites côtiers ou les petites îles, car même de petites erreurs de cartographie peuvent entraîner l'inclusion de zones océaniques relativement étendues dans des sites terrestres.

Le lissage d'un polygone supprime les angles aigus dans le polygone et est utilisé pour des raisons esthétiques et visuelles. Si cet outil est utilisé dans ArcGIS ou QGIS, veuillez-vous assurer qu'il n'affecte pas la précision ou l'exactitude du polygone KBA. Veuillez également envisager d'utiliser les fonctions de « vérification et de réparation de la géométrie » sur les shapefiles avant de les soumettre, car toute petite cassure causera des problèmes lors de l'importation dans la WDKBA.

Les champs d'attributs recommandés pour les shapefiles téléchargés sont le numéro d'identification du site fourni par le WDKBA et le nom international du site. Cela permet de faciliter le suivi d'un shapefile en cas de problème lors du processus de téléchargement.

Annexe C. Guide pour l'utilisation du portail de propositions en ligne

Cette section donne des indications sur le portail de propositions des KBAs accessible via le <u>site web KBA</u>. Les proposants KBA et les Groupes Nationaux de Coordination (GNC) KBA sont invités à faire des propositions par le biais de ce portail. Il existe également un <u>formulaire de proposition multisite de KBA</u>, qui était utilisé avant le développement du portail de proposition des KBAs. Ce formulaire peut être utilisé afin de compiler les données nécessaires pour les propositions et identifier les champs qui seront nécessaires pour faire une proposition avant de soumettre le texte en ligne dans le portail de proposition, mais nous n'acceptons plus les propositions utilisant ce formulaire. Un service d'importation est disponible au sein de la WDKBA pour ceux qui entreprennent des évaluations et des réévaluations pour un grand nombre de sites (veuillez contacter le Secrétariat KBA si vous en avez besoin).

C.1. S'inscrire dans la base de données mondiale des KBAs

Avant qu'une proposition puisse être faite, un auteur de proposition KBA ou un membre du GNC KBA doit s'enregistrer en tant qu'utilisateur dans la base de données mondiale des KBAs (WDKBA). Cliquez sur le bouton Vert **Login to WDKBA** sur l'écran d'accueil du site web KBA.

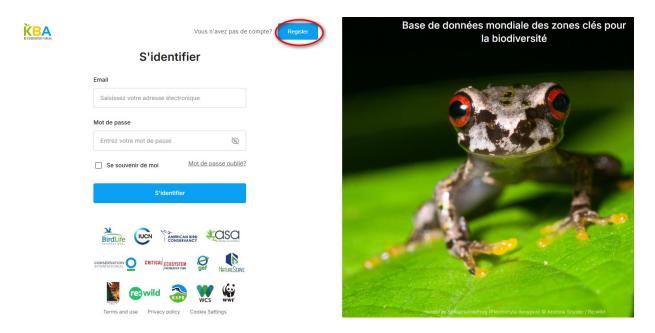


Figure C.1. Page de connexion à la base de données mondiale des KBAs. Sélectionnez le bouton bleu Register (encerclé en rouge) en haut au centre pour vous enregistrer dans la base de données.

Un nouveau proposant KBA doit cliquer sur le bouton bleu "Register" en haut au centre de la page, ce qui ouvre la page d'enregistrement où les détails de l'utilisateur sont enregistrés (Figure C.2a). Celles-ci sont pour la plupart explicites. Le *pays* est le pays dans lequel une personne réside, tandis que le *pays d'intérêt* est le pays dans lequel le proposant KBA identifiera les sites qu'il propose. Plusieurs pays peuvent être sélectionnés pour le *pays d'intérêt* - et veuillez noter qu'une fois le ou les pays sélectionnés, <u>l'utilisateur doit</u> cliquer sur le bouton "Appliquer" pour que la sélection soit effectuée (Figure C.2b). Pour la plupart des proposants KBA, le *rôle sera* celui d'un *individu*. *Groupe National de Coordination* (GNC) ne doit être sélectionné que si vous avez été désigné par le GNC KBA pour faire des propositions.

ATTENTION: Toute personne sélectionnant le *Groupe National de Coordination* doit être approuvée par le Secrétariat KBA avant de pouvoir jouer ce rôle au sein de la WDKBA. Le Secrétariat KBA confirmera le nom de l'auteur de la proposition auprès du Groupe National de Coordination KBA dans le pays avant d'approuver son statut. Jusqu'à ce qu'il soit approuvé, le proposant ne peut faire des propositions qu'en tant qu'individu.

Il est important de vérifier vos informations et de cocher la case des "Conditions d'utilisation", qui autorisent le stockage de vos données dans la WDKBA.

Inscription

Prénom Nom de famille Entrez votre prénom Entrez votre nom de famille Email Organisation Saisissez votre adresse électronique Organisation Pays Q Sélectionnez votre pays Sélectionnez votre rôle Pays d'intérêt (i) Partenaire KBA ① Q Vous pouvez sélectionner plusieurs options, puis Vous pouvez sélectionner plusieurs options, puis cliq v Mot de passe Confirmez le mot de passe Ø Ø Entrez votre mot de passe Confirmez votre mot de passe Le mot de passe doit comporter de 12 à 64 caractères et doit contenir au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule, ☐ J'accepte de<u>Terms and Use</u>

Figure C.2a. Page d'enregistrement dans WDKBA.

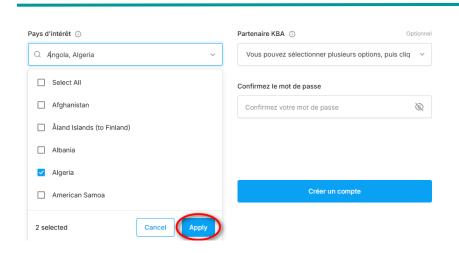


Figure C.2b. Page d'enregistrement dans la WDKBA - notez que le bouton "Apply" doit être cliqué dans les sélections à options multiples (par exemple, les champs Pays d'intérêt et Partenaire KBA).

Une fois enregistré, un proposant KBA peut se connecter à la WDKBA. Un représentant du GNC KBA devra attendre l'approbation du Secrétariat KBA avant de pouvoir se connecter en tant que représentant du GNC, mais il pourra continuer en tant qu'individu.

C.2. Connexion à la WDKBA - vue d'ensemble

En se connectant, l'utilisateur accède à la page d'accueil de la WDKBA (figure C.3) :

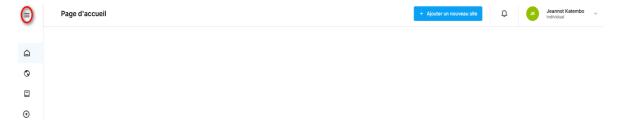


Figure C.3. Page d'accueil lorsque l'on est connecté à la WDKBA en tant qu'individu. En cliquant sur les trois lignes en haut à gauche (encerclées en rouge), la fenêtre de gauche s'ouvre pour révéler les noms associés aux quatre icônes - de haut en bas : Accueil ; Sites ; Mes rapports ; Surveillance.

En haut se trouvent un bouton pour commencer à proposer un site (bleu), une "cloche" de notification qui indique si vous avez des messages (par exemple, lorsqu'un processus de révision a renvoyé des commentaires, ou si vous avez obtenu le statut de GNC) et un cercle vert avec vos initiales d'enregistrement, votre statut d'enregistrement et un menu déroulant pour les détails de votre enregistrement (que vous pouvez consulter et modifier à tout moment). Notez qu'à l'heure actuelle, les proposants ne reçoivent pas d'e-mail lorsqu'ils reçoivent une notification ; il est donc important de consulter régulièrement la base de données. C'est

également à cet endroit que vous pouvez supprimer votre compte dans la base de données (veuillez toutefois noter que vous ne pouvez pas supprimer votre profil si vous êtes associé à l'une des évaluations de la WDKBA).

C.2.1. Page des sites

En sélectionnant l'icône du globe sur la gauche, vous accédez à la page Sites (Figure C.4). Vous pouvez y voir tous les sites de la WDKBA, le pays, le nom du site par ordre alphabétique, l'ID du site, l'année et l'auteur de la dernière évaluation du site, le statut du site (confirmé, remplacé et retiré de la liste) et les critères déclenchés.

Si vous souhaitez obtenir une sous-liste des sites que vous avez contribué à proposer ou à modifier, cliquez sur *Mes sites*, qui se trouve en haut au centre de l'écran. Si vous êtes un auteur de proposition pour le GNC KBA, vous verrez tous les sites de votre pays lorsque vous sélectionnerez cette option. De même, les points focaux régionaux KBA pourront également voir tous les sites de leur région. Une fois que l'option *Mes sites* est sélectionnée, vous pouvez filtrer les propositions qui sont à différents stades de développement (Draft, proposé, Nominé, confirmé).

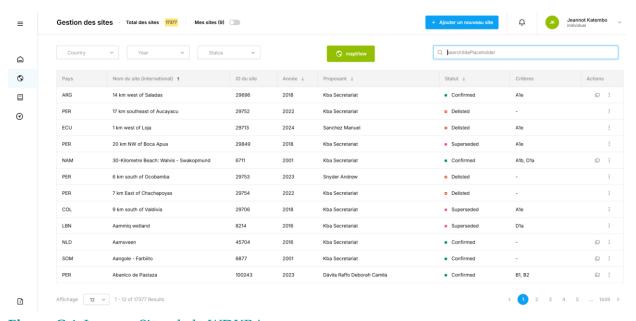
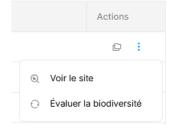


Figure C.4. La page Sites de la WDKBA

À l'extrême droite du tableau des sites de la page se trouve un bouton *Actions* (si vous ne le voyez pas sur votre écran, utilisez 'CTRL -' pour réduire la taille de la page jusqu'à ce que vous



puissiez accéder à ces options ou utilisez la barre de défilement si elle est visible). En cliquant sur le bouton l'ellipse verticale (trois points) fait apparaître un menu permettant de *Visualiser le site* ou d'évaluer la biodiversité (n'apparaît que si vous avez sélectionné *Mes sites*). Voir le site permet à l'utilisateur de visualiser les détails du site,

y compris les détails de l'élément déclencheur de la KBA et tous les autres champs pertinents pour la KBA, tandis que l'option *Évaluer la biodiversité* lance une réévaluation.

AVERTISSEMENT : La sélection de l'option *Évaluer la biodiversité* vous avertit en premier lieu que si vous entamez un processus de réévaluation pour le site, vous devez terminer la réévaluation et la proposer à l'examen. Dans le cas contraire, la réévaluation reste à l'état de draft et aucun autre utilisateur ne peut accéder aux détails du site tant que vous ne l'avez pas proposée (à moins qu'il ne soit invité à participer à l'évaluation en tant que co-proposant). Par conséquent, sélectionnez cette option UNIQUEMENT lorsque vous procédez à une réévaluation du site.

Si vous avez sélectionné par inadvertance l'option *Évaluer la biodiversité*, vous pouvez choisir de supprimer le projet à tout moment à partir de la fenêtre d'évaluation ou à partir de *Mes sites* dans l'écran de gestion des sites.

C.2.2. Page des rapports

La page des rapports (figure C.5) permet à l'utilisateur de faire des recherches dans les données de la WDKBA en utilisant des filtres pour obtenir un sous-ensemble de données. Les utilisateurs ne pourront accéder qu'aux sites auxquels ils sont associés : Les individus pourront consulter et produire des rapports relatifs à leurs sites ; les GNC pourront consulter et produire des rapports relatifs à tous les sites de leur pays ; et les PFRs pourront consulter et produire des rapports relatifs à tous les sites de leur région. Les options de filtrage se trouvent à droite de l'écran et comprennent des options pour filtrer les sites, les espèces, les écosystèmes et les sites d'intégrité écologique. Cette section des rapports sera améliorée en temps voulu avec davantage d'options de filtrage des rapports et une fonctionnalité améliorée. Entre-temps, si vous souhaitez interroger la base de données plus large de la KBA, un ensemble de filtres plus détaillés est disponible dans la section Site Search du site web de la KBA.

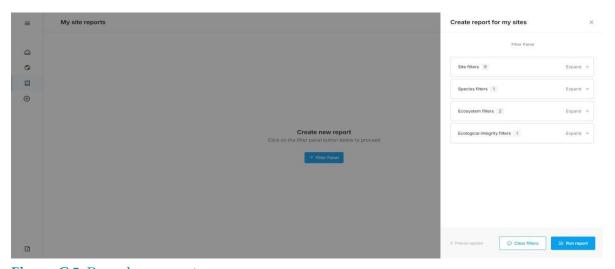


Figure C.5. Page des rapports

L'utilisateur peut filtrer les champs relatifs aux 1. Sites ; 2. Espèces ; 3. Ecosystèmes et 4. Intégrité écologique. Les résultats des requêtes peuvent être téléchargés sous forme de fichiers .csv.

C.2.3. Monitoring

Cette partie de la WDKBA est encore en cours de développement et sera probablement disponible à la fin de l'année 2025.

C.3. Proposition d'une nouvelle KBA

En haut de la page d'accueil et de la page des sites se trouve un bouton bleu permettant d'ajouter un nouveau site. En cliquant sur ce bouton, vous ouvrirez la section d'évaluation KBA, qui comporte six onglets pouvant être sélectionnés en haut de la page : 1. Détails du site ; 2. Map ; 3. A propos ; 4. Evaluation ; 5. Menaces et actions ; et 6. Critères remplis (figure C.6). La proposition s'ouvre cependant à la page "A propos", car il est logique de commencer par cette page pour décrire les objectifs de la proposition avant de compléter tous les détails des autres pages. Les données saisies dans n'importe quel champ sont automatiquement sauvegardées, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de sauvegarder consciemment le travail au fur et à mesure de l'avancement. Les champs obligatoires (voir annexe B) sont indiqués comme tels et les champs recommandés comme "facultatifs" dans ces pages. Certains champs sont pré-remplis et ne peuvent pas être modifiés, en particulier les données sur les espèces de la liste rouge de l'UICN, une fois qu'une espèce est sélectionnée comme espèce déclencheuse.

Veuillez noter les icônes d'information () à côté de nombreux titres de champs. Ces icônes donnent une description plus détaillée des informations attendues dans le champ.

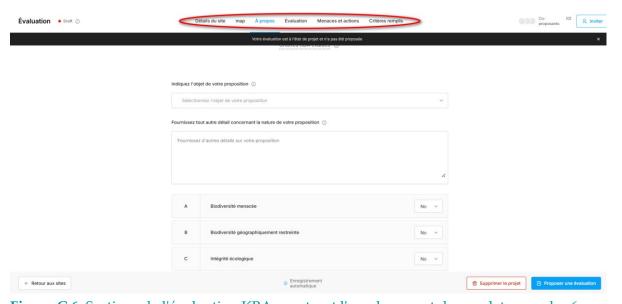


Figure C.6. Sections de l'évaluation KBA montrant l'emplacement des onglets pour les 6 pages.

C.3.1. Page « A propos » de la proposition

La page "À propos de la proposition" contient des informations sur l'objet de la proposition, les critères appliqués sur le site et les consultations qui ont eu lieu. C'est également sur cette page que les auteurs de propositions KBA peuvent suggérer des évaluateurs indépendants susceptibles d'examiner la proposition.

En haut de la page, le proposant est invité à sélectionner la raison de la proposition parmi une série d'options. S'il s'agit d'une nouvelle proposition, sélectionnez "Propose a new KBA...". Les autres options se rapportent à des réévaluations ou à des éléments ou sites déclencheurs de radiation (figure C.7). Une case en dessous peut être utilisée pour expliquer plus en détail l'objet de la proposition.

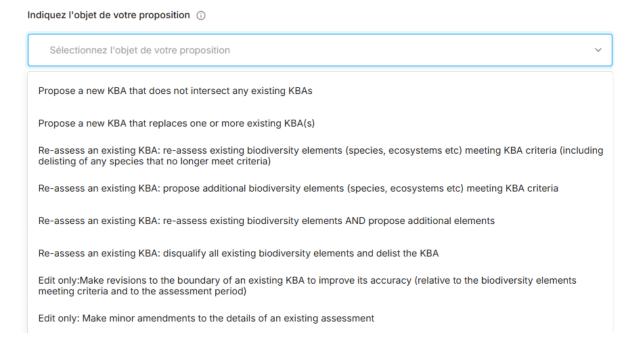


Figure C.7. Options déroulantes permettant d'indiquer l'objet de la proposition.

Ensuite, il est demandé au proposant d'indiquer les critères KBA qu'il a appliqués dans sa proposition. Le proposant KBA doit sélectionner les critères qu'il a appliqués sur le site (figure C.8).

Parfois, les données disponibles ne sont pas suffisantes pour appliquer tous les critères et il est utile de savoir quels critères ont été appliqués, en particulier si d'autres personnes souhaitent compléter le site à l'avenir. C'est ici que ces informations sont saisies.

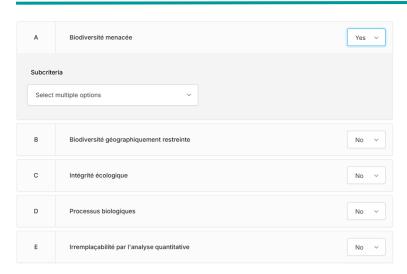


Figure C.8. Boîtes de sélection pour indiquer quels critères ont été appliqués. Si l'un d'entre eux est sélectionné comme Oui, il est possible de sélectionner d'autres options lorsqu'il existe plusieurs critères KBA.

Une case permet ensuite de télécharger des informations complémentaires qui seront stockées avec la proposition.

Avertissement : Ces informations seront accessibles au public. Ne téléchargez donc pas d'informations sensibles. Si des informations sensibles sont nécessaires à l'examen de la proposition, il convient de les communiquer directement au PFR concerné.

Pour l'application du critère C (intégrité écologique) ou du critère E (irremplaçabilité), un rapport est requis sur la manière dont l'analyse a été effectuée pour identifier le site. Ce rapport doit être téléchargé ici. Si un shapefile a été créé pour les localités, l'Etendue de l'Habitat Approprié (ESH) ou la Zone d'Occupation (AOO), il doit également être téléchargé ici. Les fichiers peuvent être glissés dans la boîte à partir d'un système de catalogage de fichiers ou vous pouvez rechercher les fichiers pertinents et les sélectionner pour les uploader.

Quatre champs sont ensuite prévus pour documenter la *consultation* qui a eu lieu lors de l'élaboration de la proposition. Ces champs sont les suivants: 1. Les détenteurs de connaissances sur la biodiversité (experts scientifiques, taxonomistes, etc.); 2. les auteurs de proposition antérieurs (en cas de réévaluation d'un site, ils doivent être consultés); 3. le gouvernement (personnel du département ou du ministère consulté) et 4. les détenteurs de droits coutumiers ou légaux (peuples autochtones, communautés locales, propriétaires fonciers privés, etc. Les détenteurs de droits coutumiers ou légaux (peuples autochtones, communautés locales, propriétaires fonciers privés, etc.). S'il y a eu un atelier au cours duquel des propositions de KBA ont été exposées et discutées dans le pays, les détails de l'atelier (par exemple, le lieu, le nombre de personnes impliquées, les principales institutions présentes) peuvent être enregistrés dans ces champs. Tout engagement avec les populations autochtones et les communautés locales dans le développement de la proposition et la méthode d'engagement

doivent être enregistrés ici dans le quatrième champ. Ces champs sont obligatoires et ceux qui ne s'appliquent pas doivent être saisis comme NA.

Dans le champ *Examinateurs*, veuillez indiquer les noms et les contacts e-mail de toute personne susceptible de procéder à un examen indépendant de la proposition.

C.3.2. Inviter les co-proposants

En haut à droite de la page d'accueil et des pages d'évaluation se trouve un bouton "*Inviter*" qui permet à un membre de l'équipe d'évaluation d'être invité à participer à l'évaluation.

Le proposant KBA peut inviter d'autres personnes inscrites à la WDKBA (en tant qu'individus ou membres du GNC KBA) à contribuer à la proposition. Cela permet à plusieurs personnes de travailler sur une proposition de site. Par exemple, vous pouvez avoir des experts dans différents groupes taxonomiques qui doivent travailler ensemble pour proposer différentes espèces pour le même site. Il est également possible d'avoir une personne qui connaît bien le site et qui peut fournir des détails sur le site pendant que les experts taxonomiques se concentrent sur les détails relatifs aux espèces et à l'écosystème. Une fois que vous avez les adresses électroniques des co-proposants, contactez-les pour vous assurer qu'ils sont enregistrés dans le WDKBA. Une fois que vous avez reçu la confirmation qu'ils sont inscrits, vous pouvez saisir leurs adresses électroniques séparées par une virgule (,) dans le champ Inviter les Co-Proposers (Figure C.9). Remarque : l'adresse électronique saisie sera mise en surbrillance si la personne est déjà inscrite et que l'invitation peut lui être envoyée ; si la personne n'est pas inscrite dans le WDKBA, elle ne peut pas être invitée à se joindre à la proposition. Lorsque vous lui envoyez l'invitation, elle reçoit un message dans la WDKBA (qui sera signalé sur l'icône de la cloche de notification lorsqu'elle se connectera); elle doit l'accepter pour se joindre à la proposition.

Attention : Vous devez au moins saisir un nom de site (nom international) avant d'inviter quelqu'un à rejoindre votre proposition.

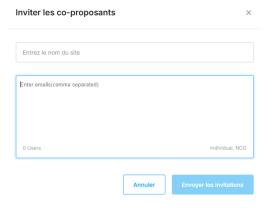


Figure C.9. Page d'invitation des co-proposants. Si le nom du site international n'a pas encore été saisi sur la page *Détails du site*, un champ Nom du site apparaîtra ici, mais dans l'idéal, certains détails de base du site seront renseignés avant qu'une personne ne soit invitée à travailler sur la proposition.

C.3.3. Page de détails du site

La page *Détails du site* (Figure C.10) est l'endroit où toutes les informations sur le site sont enregistrées. Une grande partie de ce texte sera utilisée pour remplir les fiches d'information de chaque site qui sont disponibles sur le site Web KBA et doit être rédigé en pensant à un public général.

	Nom 8		
	Nom et l	localisation du site	
	ID du site ① 201366 Nom du site (National) ① Entrez le nom du site national Nom du site (International) ① Entrez le nom du site international		
	Pays ① Q. Vous pouvez sélectionner plusie	État ou province (le cas échéant) Optionnel Entrez l'état ou la province	
← Retour aux sites	Er au	aregistrement Supprimer le projet	Proposer une évaluation

Figure C.10. Haut de la page *Détails du site*

La page est divisée en plusieurs sections qui sont décrites tour à tour ici :

Nom et emplacement : Un numéro d'identification du site (SitRecID) est automatiquement généré par le WDKBA lors de la création d'un nouveau site. Le nom du site (national) peut être un nom local dans n'importe quelle écriture (arabe, cyrillique, etc.), tandis que le nom du site (international) doit être un nom anglais en caractères romains. Note : Le nom du site (international) est le nom qui sera utilisé sur les pages du site (voir ci-dessus). Le pays est sélectionné ici à l'aide d'une liste déroulante. Si un site est une KBA transfrontalière, plusieurs pays doivent être sélectionnés pour le site.

Détails du site : Il s'agit d'un texte qui sera utilisé pour la fiche d'information KBA du site. Les bonnes descriptions indiquent la localisation du site dans le pays, une description des principaux habitats/écosystèmes et des caractéristiques importantes du site (par exemple, montagnes, rivières, lacs, etc.) ainsi qu'une fourchette d'altitude (voir l'encadré C.1. pour un bon exemple).

Vient ensuite une demande d'informations sur l'altitude (m au-dessus du niveau de la mer) ou la bathymétrie (m au-dessous du niveau de la mer pour les sites marins), ainsi que sur les systèmes présents sur le site (terrestres, d'eau douce, marins et souterrains).

Encadré C.1. Exemple de bon texte pour la description du site

L'aire protégée de la montagne Inago couvre une superficie de 331 km². Le mont Inago se trouve dans le district de Malema, dans la partie occidentale de la province de Nampula, au nord du Mozambique. La géologie du mont Inago, qui est principalement constituée de granite-porphyrite, est comparée au massif de Namuli en raison de leur proximité. Selon Timberlake *et al.* (2009), la granite-porphyrite a empiété sur les migmatites des séries de Nampula et Namarroi, dont la formation remonte à environ 1100 - 850 millions d'années. L'altitude du massif d'Inago varie de 300 à 187s0 m, le pic principal atteignant 1804 m d'altitude. Les précipitations dans le district de Malema atteignent en moyenne 1300 mm par an. La principale végétation entourant la montagne est la forêt de miombo, en particulier à la base jusqu'à 1 000 m. De 1 000 à environ 1 600 m d'altitude, la végétation est principalement forestière et les vallées des cours d'eau sont couvertes d'une forêt fluviale. On trouve également des prairies et des arbustes rocheux à plus de 1 500 mètres d'altitude. Le mont Inago fait partie des corridors de conservation des îles du ciel du nord du Mozambique avec Chiperone, Namuli, Ribauè-Mpalue et Mabu (Tolley, 2017 ; Bittencourt-Silva *et al.*, 2016).

La justification (identification de la KBA) du site en tant que KBA est ensuite demandée. Il s'agit là encore d'un texte fourni sur la fiche descriptive de la KBA. Il doit mentionner les principaux éléments déclencheurs trouvés sur le site et la raison pour laquelle ils justifient le statut de KBA (voir l'encadré C.2). Si le nombre d'éléments déclencheurs dépasse 10, il est probablement préférable d'énumérer les groupes d'espèces qui déclenchent le statut KBA et non les noms des espèces. Par exemple, la KBA x contient 3 mammifères, 2 oiseaux et une Cycadales qui déclenchent le critère A1, ainsi que deux insectes et trois autres plantes supérieures qui déclenchent le critère B1. Lorsque la KBA est déclenchée pour une partie saisonnière de l'aire de répartition d'une espèce, cela doit être mentionné. Par exemple, le macareux moine (Fratercula arctica) déclenche le critère D1 sur l'île y parce qu'au moins x % de la population mondiale vient s'y reproduire chaque année entre avril et juillet.

Encadré C.2. Exemple de bon texte pour la justification (identification des KBAs)

Le mont Inago abrite plusieurs espèces de plantes et d'animaux géographiquement restreintes et menacées, dont sept espèces déclenchent le statut KBA. Le caméléon pygmée d'Inago, Rhampholeon bruessoworum, en danger critique d'extinction (CR), remplit les critères A1a et A1e (statut AZE), tandis que deux autres reptiles (Lygodactylus inago et Nadziakambia inago) remplissent le critère B1. En outre, un amphibien en danger (EN) (Nothophryne inagoensis) déclenche les critères A1a et A1e (statut AZE), et trois espèces d'insectes (Cymothoe baylissi, Alaena lamborni et Neococenyra bioculata) déclenchent le critère B1. Plusieurs de ces espèces font actuellement l'objet d'une évaluation en vue de leur inscription sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les trois reptiles sont tous des espèces dont l'aire de répartition est restreinte et remplissent ensemble le critère B2.

Si un site est retiré de la liste des KBAs, ce champ doit être utilisé pour indiquer pourquoi le proposant considère que le site devrait être retiré de la liste et comment il ne répond plus au statut de KBA.

Les valeurs de biodiversité et les valeurs du site sont ensuite demandées. Il s'agit des champs facultatifs/recommandés (plutôt que de champs obligatoires). Dans les valeurs de biodiversité, les auteurs de propositions KBA peuvent énumérer des espèces supplémentaires qui peuvent avoir une importance culturelle ou touristique pour le site, mais qui ne sont pas suffisamment nombreuses pour être des éléments déclencheurs KBA. Ils peuvent également inclure des éléments déclencheurs potentiels pour lesquels il n'existe pas encore de données suffisantes.

Dans les *valeurs du site*, les auteurs de propositions KBA doivent indiquer si le site fait partie des terres d'un peuple indigène ou s'il est soumis à des droits coutumiers. Il peut également inclure les valeurs culturelles du site qui sont indépendantes de son statut KBA, ou il peut inclure des désignations supplémentaires (telles que le statut de patrimoine mondial ou le statut de site Ramsar).

Possibilités de gestion et délimitation : Dans cette section, un texte décrivant comment le site est actuellement ou potentiellement gérable doit être rédigé pour justifier que le site est gérable. Les KBAs sont conçues pour être des sites écologiquement pertinents mais aussi pratiques pour la gestion. Le texte doit décrire comment le site est actuellement géré. Par exemple, s'il s'agit d'une aire protégée existante : Le Parc National Queen Elizabeth est géré par l'Uganda Wildlife Authority, un organisme parapublic qui gère tous les parcs nationaux et les réserves naturelles de l'Ouganda. Si le site comprend plusieurs propriétaires fonciers, chacun d'entre eux doit être listé et il convient de décrire la façon dont ils peuvent travailler ensemble pour assurer la conservation de l'élément déclencheur.

Encadré C.3. Exemple de bon texte pour la maniabilité

La réserve provinciale de Kabobo est gérée par les chefs traditionnels des villages situés autour de la réserve, en collaboration avec l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Un partenariat public-privé a été accordé à l'ONG internationale Wildlife Conservation Society pour gérer le site avec l'ICCN et la communauté locale.

Si un site annule (ou remplace) un ou plusieurs autres KBAs, il convient de décrire les changements apportés et de préciser quels sites ont été éliminés dans le champ *Sites remplacés*. Par exemple, les KBAs A et B ont été fusionnés en une seule KBA parce qu'une réserve a été créée pour englober les deux sites ainsi que les terres situées au nord-ouest des sites. Étant donné que la gestion de la réserve était assurée par X, il a été décidé de créer une seule KBA avec les mêmes limites que la réserve, ce qui remplace désormais les sites originaux A et B.

La justification de la *délimitation* doit décrire où les limites ont été établies pour le site et pourquoi. Cette description doit être suffisamment détaillée pour permettre de vérifier la cartographie du shapefile à l'aide de l'imagerie satellite de fond et pour justifier la sauvegarde du site au cas où les limites seraient remises en question à l'avenir.

Encadré C.4. Exemple de bon texte pour la délimitation

La KBA de la Réserve de Kabobo suit les limites de la Réserve de Kabobo dans la province du Katanga, en RDC, ainsi que les limites de la Réserve de Ngandja dans la province du Sud-Kivu. La délimitation a été faite en consultation avec les communautés locales et les peuples autochtones vivant autour du site. Le long de la rive du lac Tanganyika, elle suit principalement la rive du lac, mais comporte quelques extensions dans le lac pour conserver les sites de frai des poissons. Du côté ouest, elle suit principalement la route reliant Kalemie à Fizi, sauf dans les villages où elle suit les limites convenues du village, y compris les zones d'expansion potentielle de l'agriculture. Au sud, elle suit la limite entre la forêt et l'habitat du bois de Miombo et au nord, elle suit les limites de l'habitat naturel, y compris la zone humide d'Elombwe.

Aires protégées ou conservées : Si un site est partiellement ou totalement couvert par une aire protégée ou une OECM, il convient de l'indiquer ici. La couverture doit se faire par intervalles de 10 %, mais si vous disposez d'un calcul exact, vous pouvez également l'indiquer. La sélection d'un des intervalles de pourcentage ouvre une boîte qui permet au proposant d'entrer le nom de la ou des aires protégées couvrant la KBA.

Habitats et utilisation des sols :

Habitats représentés - ici, le proposant peut sélectionner diverses options à partir d'une liste de types généraux d'occupation du sol, ainsi que le pourcentage de couverture de chacun d'entre eux.

Description des habitats - il s'agit ici de décrire brièvement les principaux habitats présents sur le site. Par exemple, la KBA de la réserve d'Itombwe est dominée par une forêt de montagne ainsi que par des zones de bambous (Sinarundinaria) et de prairies de montagne.

L'utilisation des terres doit comporter un bref résumé de la principale utilisation des terres sur le site et des propriétaires fonciers. Par exemple, la KBA Atewa Range Forest Reserve est principalement une réserve forestière gérée par le Département des forêts du Ghana. Quelques petites exploitations agricoles ont été admises dans les limites de la réserve forestière de la chaîne d'Atewa.

Pressions - Description des menaces : Dans cette section, il convient de fournir une description sommaire des principales menaces pesant sur le site. Les menaces détaillées sont également requises dans la page Menaces et actions. Il s'agit donc d'une description courte qui peut être utilisée sur la fiche d'information de la KBA ou ailleurs. Par exemple, le Parc National Queen Elizabeth est menacé par divers types d'extraction de ressources : L'extraction de cobalt à l'extérieur du

parc, dans le nord, a entraîné une pollution aux métaux lourds qui affecte la végétation ; l'extraction de chaux est en cours dans le nord-est du parc dans une concession de 1Km^2 ; bien qu'une partie de l'extraction soit autorisée, les communautés locales pénètrent aussi illégalement dans le parc pour extraire du bois de chauffage et de l'herbe pour le chaume et abattre des arbres pour le bois de construction. La chasse aux animaux sauvages est également pratiquée, principalement pour la consommation locale, mais aussi pour le commerce et les trophées (par exemple l'ivoire et les parties de lion). Les grands carnivores sont menacés d'empoisonnement en représailles à l'attaque du bétail introduit illégalement dans le parc. Un barrage hydroélectrique dans le nord-est a également affecté la seule population de cycades, Encephalartos whitelockii, qui est l'un des éléments déclencheurs de la KBA pour le site.

Détails supplémentaires : Cette section est disponible pour toute note supplémentaire qui pourrait aider à expliquer au Point Focal Régional et à tout examinateur une partie du texte fourni sur cette page.

Références: Un champ pour insérer les citations de toutes les références mentionnées dans le texte.

Contributeurs. Vous pouvez dresser ici la liste des principaux contributeurs à la proposition ou à la réévaluation de la KBA. Les coordonnées des contributeurs ne doivent pas être ajoutées ici, car ces informations seront rendues publiques sur les fiches d'information de la KBA.

C.3.4. Page de carte

La page de carte (Figure C.11) est l'endroit où les shapefiles pertinents pour le site sont téléchargés et vérifiés. S'il s'agit d'une nouvelle proposition, un nouveau shapefile pour le site devra être chargé ici. Si vous réévaluez un site, vous pouvez modifier une limite dans cette page ou le faire dans un logiciel SIG et télécharger un nouveau shapefile. Les possibilités d'édition étant limitées dans cet outil, il est recommandé de développer les shapefiles dans un logiciel SIG et de les télécharger.

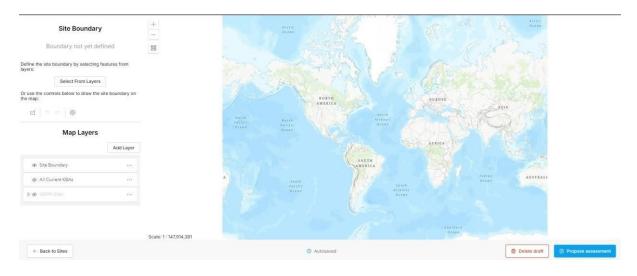


Figure C.11. *Page de carte*

- 1. Téléchargement d'une limite à partir de l'appareil de l'utilisateur
 - Vous pouvez télécharger n'importe quelle limite de votre appareil vers l'interface de cartographie afin de l'utiliser pour définir tout ou partie des limites de votre KBA (notez qu'une limite téléchargée peut être modifiée après le téléchargement), de la manière suivante :
- 1.1 Assurez-vous que le fichier de la carte est :
 - a. Au format shapefile,
 - b. D'une taille inférieure à 5 Mo,
 - c. Projeté à l'aide d'un système de coordonnées géographiques (WGS84, degrés décimaux Lat Long),
 - d. Zippé (le fichier zippé doit contenir toutes les parties pertinentes .shp, shx, etc. compressées en un seul fichier (format *.zip uniquement).
- 1.2 Vérifiez que votre shapefile des limites ne comporte pas d'erreurs topologiques telles que des lacunes, des auto-intersections, des trous, etc. L'outil <u>Check Geometry</u> d'ArcGIS et le plugin <u>Geometry Checker</u> de QGIS sont des outils utiles.
- 1.3 Si votre périmètre ne parvient pas à être téléchargé ou si vous avez des périmètres complexes, vérifiez si votre fichier comprend des périmètres pour plusieurs KBAs. Si c'est le cas, divisez les KBAs en fichiers individuels à télécharger afin de réduire la taille et la complexité du fichier.
- 1.4 Votre shapefile peut contenir les limites d'une ou plusieurs KBA (vous aurez la possibilité de sélectionner la KBA que vous souhaitez utiliser dans le système). Le shapefile que vous téléchargez ne restera pas dans le système si vous passez à une nouvelle évaluation. Vous devrez donc télécharger à nouveau des shapefiles pour chaque évaluation de site. Il est donc préférable que ce fichier soit relativement petit (téléchargement plus rapide), idéalement moins de <5 Mo.
- 1.5 Dans la section *Couches de la carte* du panneau de gauche, cliquez sur *Add Layer* (Figure C.12).
- 1.6 Une fenêtre pop-up s'ouvre avec deux onglets <u>Upload Shapefile</u> et <u>Link to URL</u>. Assurezvous que l'onglet *Upload Shapefile* est sélectionné et cliquez sur le bouton *Upload file*.

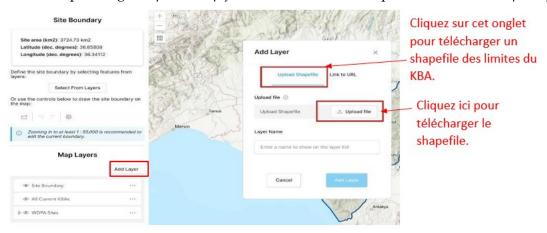


Figure C.12. Téléchargement des limites du site

- a. Naviguez jusqu'à votre fichier zippé contenant le shapefile approprié.
- b. Donnez un titre bref et approprié au shapefile que vous téléchargez dans *Layer Name* et cliquez sur *Add Layer*
- 1.7 Si vous ne parvenez pas à télécharger une limite, envoyez-là zippée directement à l'adresse gill.bunting@birdlife.org. Nous pourrons peut-être vous fournir une URL de votre limite que vous pourrez copier-coller directement dans l'onglet <u>Link to URL</u> de la fenêtre contextuelle Add Layer (Figure C.13).
 - a. Répétez l'étape 1.5 ci-dessus (ajouter une couche de carte). Cette fois-ci, assurez-vous que l'onglet *Link to URL* est ouvert.
 - b. Collez l'URL.
 - c. Cliquez sur Verify URL et cliquez sur Add Layer

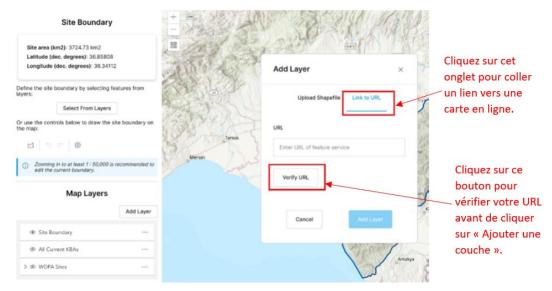


Figure C.13. Ajout d'un lien vers l'URL d'un service de fonctionnalités.

1.8 Une fois que le shapefile des limites est téléchargé, il est visible sous les couches de carte dans le panneau de gauche (Figure C.14).

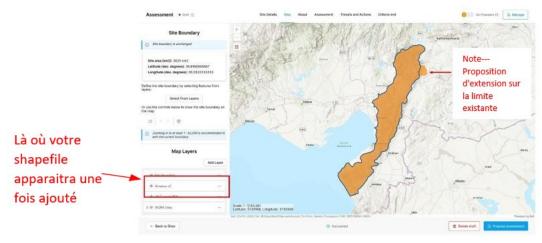


Figure C.14. Limite de la cartographie sur l'interface après le téléchargement.

1.9 Pour ajouter cette limite comme nouvelle limite KBA, cliquez d'abord sur le bouton *Select From Layers (Sélectionner à partir des couches)* (Figure C.15).

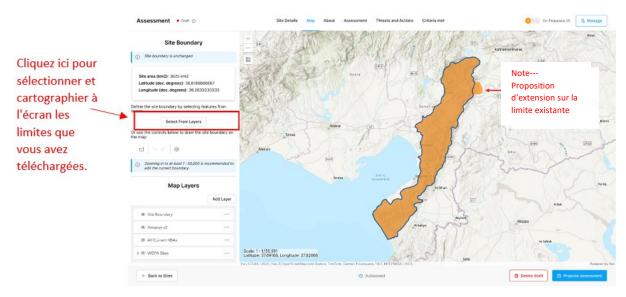


Figure C.15. Sélection de la limite téléchargée comme limite de la KBA.

1.10 Sélectionnez la couche limite que vous venez de télécharger parmi les couches existantes fournies par WDKBA dans le menu déroulant (Figure C.16).

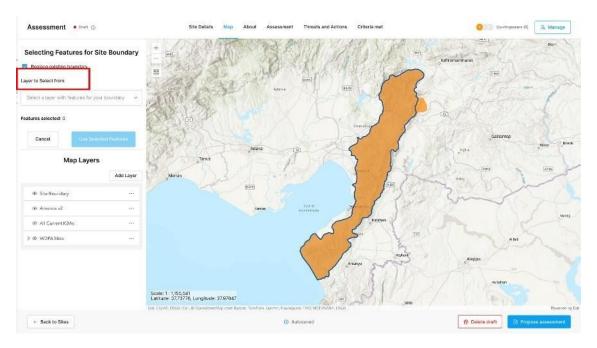


Figure C.16. Sélection d'une limite téléchargée dans le menu déroulant.

1.11 Vous pouvez ensuite sélectionner le périmètre concerné et cliquer sur *Use Selected Features* (Figure C.17).

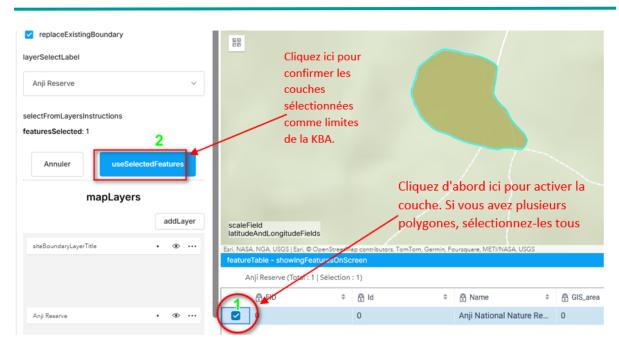


Figure C.17. Sélection d'une limite téléchargée dans le menu déroulant.

- 1.12 Si vous remplacez un périmètre existant par un nouveau périmètre, assurez-vous que l'option *Remplacer le périmètre existant* est sélectionnée.
- 1.13 Si votre nouvelle limite chevauche une KBA existante, vous verrez un message d'avertissement (panneau de gauche en rouge) notifiant que la limite téléchargée chevauche une limite de la KBA existante (Figure C.18). Dans ce cas, vous devez vous assurer que les consultations appropriées ont été entreprises pour résoudre le chevauchement avant de proposer votre évaluation. Vous pouvez ignorer ce message si vous prévoyez de réévaluer le(s) site(s) chevauché(s) dans le cadre du processus réévaluation en cours.

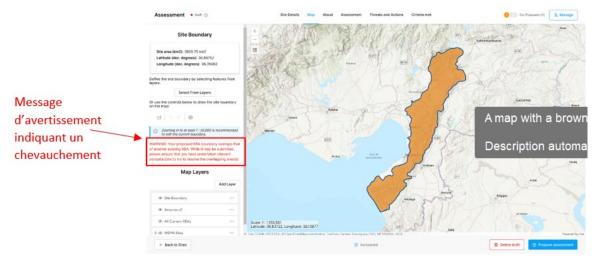


Figure C.18. Message d'avertissement indiquant un chevauchement avec les limites d'une autre KBA.

1.14 Si vous souhaitez supprimer une limite après l'avoir téléchargée (ou après des modifications), sélectionnez le shapefile de la limite pour qu'il soit surligné en bleu clair, et sélectionnez *Editer sans zoomer* ou *Zoomer et éditer* dans la fenêtre contextuelle. Une icône de corbeille apparaît dans le panneau de gauche (Figure C.19).

Attention : une fois que vous avez supprimé un projet de limite, vous ne pourrez plus le récupérer.

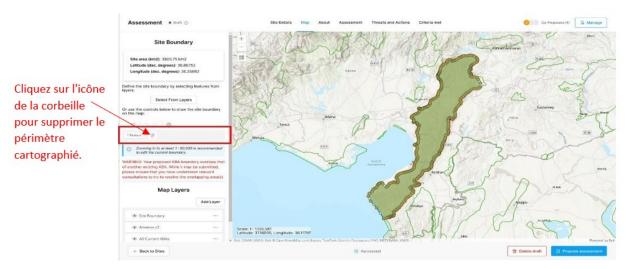


Figure C.19. Suppression d'une limite une fois qu'elle a été cartographiée à l'écran.

Les limites des KBAs existantes peuvent être visualisées tout moment en cliquant sur l'"œil" de toutes les KBAs actuelles. Il en va de même pour les limites des aires protégées existantes figurant dans la base de données mondiale des aires protégées (WDPA).



2. Adopter les limites de votre KBA en utilisant une autre limite disponible

Vous pouvez également utiliser une autre limite existante, telle que celle de la WDPA, pour former une partie ou la totalité de la limite de votre KBA, en répétant les points 1.8 et 1.9 cidessus, mais en sélectionnant cette fois-ci la couche de la WDPA.

3. Création de votre limite "à l'écran" dans la WDKBA

Si vous ne disposez pas d'une capacité SIG et que vous souhaitez numériser les limites de votre KBA à l'écran, vous pouvez le faire en utilisant la fonctionnalité du système.

3.1 Dans la section *Limites du site* du panneau de gauche, sélectionnez l'icône de polygone et cliquez sur la carte pour dessiner les sommets³.

³ Les sommets sont les points d'un polygone où deux arêtes se rejoignent, définissant ainsi la forme du polygone.

3.2 Cliquez sur la carte pour placer vos sommets et cliquez sur le premier sommet pour terminer. Reportez-vous à la section 4 ci-dessous pour modifier votre limite une fois que vous l'avez créée (Figure C.20).

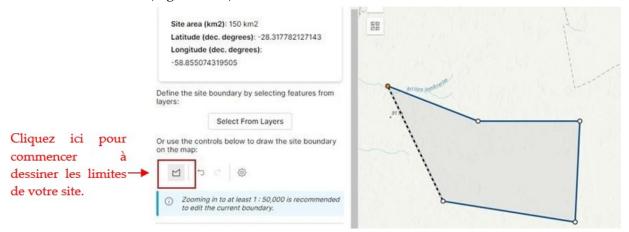


Figure C.20. Dessin des sommets du site.

3.3 Pour améliorer la numérisation, vous pouvez cliquer sur l'icône Paramètres pour activer l'accrochage (Figure C.21), de sorte que les sommets des limites de votre site puissent être facilement alignés avec ceux des KBAs existantes et/ou d'autres couches telles que les aires protégées de la WDPA au fur et à mesure que vous progressez dans le processus de numérisation.

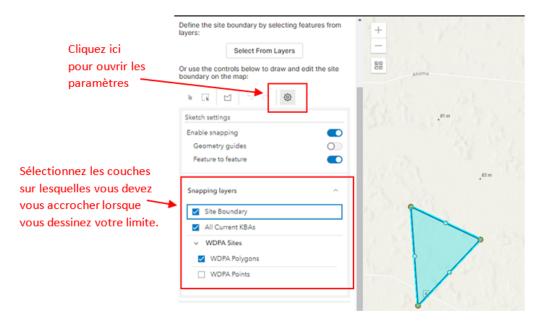


Figure C.21. Activation de l'option "Snapping" pour faciliter le tracé des limites du site.

- 3.4 Veuillez prendre note des limites existantes des KBAs (voir 1.12 ci-dessus) et éviter les chevauchements en utilisant les outils et les conseils conseillés ci-dessus.
- 3.5 Si vous souhaitez supprimer le périmètre à un stade quelconque, suivez l'étape 1.14 cidessus.

- 3.6 Si, à un moment donné, vous souhaitez annuler une action récente, vous pouvez maintenir la touche CTRL enfoncée et cliquer sur Z (pour autant d'actions que vous souhaitez annuler).
 - 4. Modification d'une limite existante au sein de la WDKBA

Il peut arriver que vous souhaitiez plutôt modifier une limite existante de la KBA à l'écran. Une limite peut être éditée à l'écran à tout moment avant de proposer une évaluation ou une réévaluation, y compris après le téléchargement d'une limite (par exemple, certaines modifications peuvent être nécessaires pour une aire protégée adoptée comme limite de la KBA) comme suit :

- 1. Sélectionnez une carte de base appropriée à l'aide de l'icône dans le coin supérieur gauche de l'écran de la carte (notez qu'une couche d'imagerie est disponible et qu'elle peut être une meilleure option pour la numérisation car elle fournit généralement plus de détails).
- 2. Cliquez sur le contour pour qu'il soit surligné en bleu clair et sélectionnez *Zoom and edit* ou *Edit without zooming* dans la fenêtre contextuelle (Figure C.22).

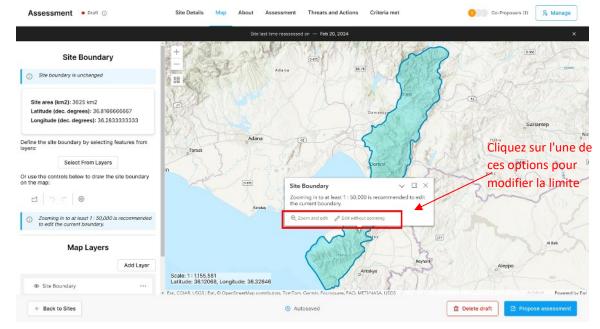
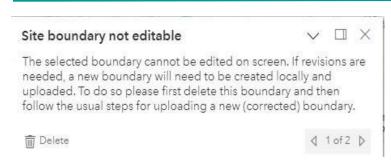


Figure C.22. Modification d'un périmètre existant, après l'avoir sélectionné à l'écran.

Avertissement : Si votre limite est trop grande ou trop complexe (trop de sommets), vous recevrez un avertissement dans le cadre de cette fenêtre contextuelle, vous informant que vous ne pouvez pas modifier votre limite à l'écran dans le WDKBA, et que vous devez d'abord supprimer la limite existante, puis télécharger une limite de remplacement appropriée dans la WDKBA.



3. Vous verrez que votre limite est modifiable grâce à la présence des sommets qui définissent sa forme (Figure C.23). Déplacez (cliquez, faites glisser et déposez) les sommets orange pour modifier la limite si nécessaire. Vous pouvez ajouter d'autres sommets en cliquant sur les points blancs le long des limites. Vous pouvez également ajouter des limites (parties du même site) en cliquant sur l'icône du polygone

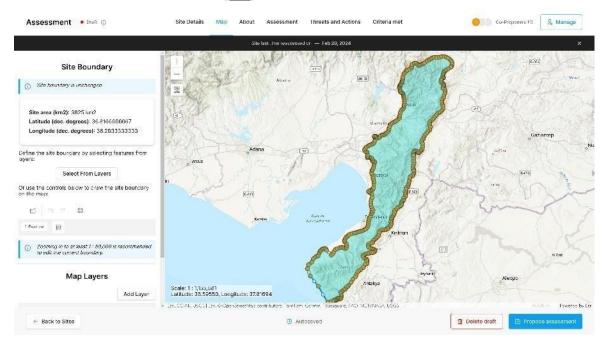


Figure C.23. Polygone de site modifiable surligné en bleu clair, avec des points jaunes aux sommets.

4. Effectuez un zoom avant pour améliorer la résolution le cas échéant (le système ajoutera automatiquement des sommets pour l'édition) (figure C.24).

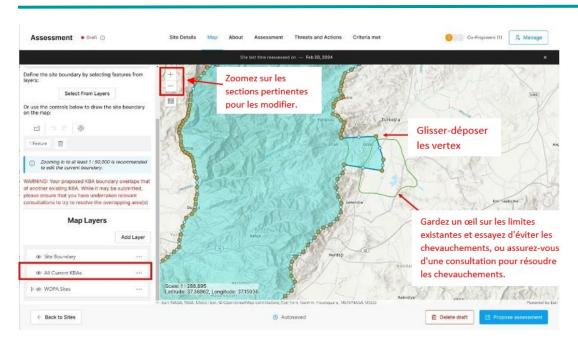


Figure C.24. Modification de la limite.

- 5. Malheureusement, il n'existe pas encore d'outils permettant de sélectionner et de déplacer des limites entières. Si vous devez le faire, vous devrez soit télécharger une limite correcte (section 1 ci-dessus), soit redessiner la limite à l'écran (section 3 ci-dessus).
- 6. Une fois que vous avez fini de modifier votre **limite**, il est important de **cliquer n'importe où** ailleurs sur la carte pour désélectionner la limite et enregistrer vos modifications. Attendez et assurez-vous que le message "Autosaved" apparaît en bas de votre écran
- 7. **Veuillez noter que** la connexion à haut débit peut affecter la vitesse à laquelle les shapefiles des limites s'affichent à l'écran et la vitesse à laquelle votre limite est enregistrée.
- 8. Comme ci-dessus, si vous souhaitez annuler une action récente, vous pouvez maintenir la touche CTRL enfoncée et cliquer sur Z (pour autant d'actions que vous souhaitez annuler).

C.3.5. Page d'évaluation

La page d'évaluation (Figure C.25) est celle où sont fournies les données clés utilisées pour évaluer si un élément de la KBA déclenche l'un des critères KBA. Des sections séparées de la page sont prévues pour 1. Les espèces (critères A1, B1-B3, D1-D3) ; 2. les écosystèmes (critères A2 et B4) ; 3. les sites d'intégrité écologique (critère C) et 4. les sites irremplaçables (critère E).

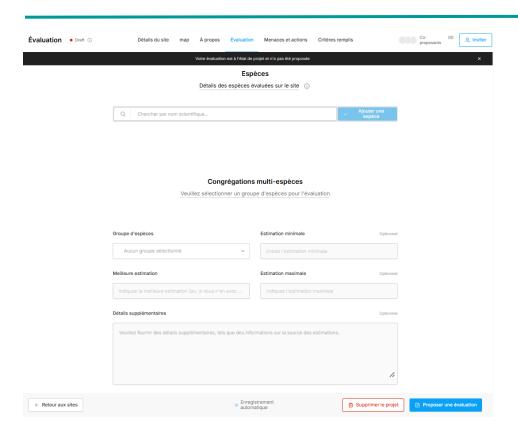


Figure C.25. Haut de la page d'évaluation

1. Espèces: Dans cette section, plusieurs espèces peuvent être répertoriées par nom et leurs valeurs pour les paramètres d'évaluation globaux et du site peuvent être fournies. Commencez par saisir une partie du nom scientifique de l'espèce que vous souhaitez évaluer. Vous obtiendrez une courte liste de noms d'espèces (jusqu'à 6 options). Au fur et à mesure que vous tapez une partie du nom, vous finirez par trouver votre espèce. La liste de noms sous-jacente utilisée ici est la liste SIS utilisée pour la liste rouge des espèces menacées de l'UICN, qui comprend beaucoup plus d'espèces que celles évaluées pour leur statut de menace. Si le nom de l'espèce qui vous intéresse ne figure pas sur la liste, veuillez contacter le Secrétariat KBA (info@keybiodiversityareas.org), car il faudra vérifier qu'il s'agit bien d'une espèce reconnue et l'ajouter à la liste SIS avant de pouvoir la proposer comme élément déclencheur de KBA. Les espèces dont l'aire de répartition est restreinte (critère B2) ou qui sont endémiques à une écorégion ou une biorégion (critère B3) sont également précalculées pour la plupart des espèces évaluées sur la liste rouge de l'UICN. Si vous avez des espèces qui ne sont pas évaluées sur la Liste rouge de l'UICN comme déclencheuses KBA, vous pouvez les proposer comme restreintes à l'aire de répartition (si leur aire de répartition globale est plus petite que le seuil pour ce groupe taxonomique) ou restreintes à l'écorégion ou à la biorégion. Soumettez ces propositions au Secrétariat KBA avant de soumettre la proposition.

Une fois qu'une espèce est sélectionnée, une nouvelle fenêtre s'ouvre avec deux sections principales : *Espèces* et *Évaluation*. Dans les deux sections, de nombreux champs sont préremplis à partir de la liste SIS. Les champs listés sous *Espèce* seront préremplis à partir du SIS et d'autres

analyses liées aux KBAs (Figure C.26). Les champs de cette section qui sont préremplis comprennent les champs communs suivants : nom, groupe taxonomique (utilisé pour appliquer les critères B2/B3), catégorie et critères de la Liste rouge mondiale de l'UICN, possibilité d'extinction, statut de restriction de l'aire de répartition et de restriction de l'éco- et de la biorégion, ainsi que le système d'évaluation de la Liste rouge de l'UICN. Ces champs ne sont pas modifiables, à l'exception des espèces qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de la liste rouge mondiale de l'UICN. Si une espèce figure dans le SIS mais que son statut de menace n'a pas été évalué, il se peut qu'elle soit évaluée selon un système différent mais largement utilisé, tel que les G-Ranks utilisés en Amérique du Nord. Dans ce cas, le champ de la catégorie de la Liste rouge de l'UICN est modifiable et le proposant peut indiquer une catégorie équivalente de la Liste rouge de l'UICN, et doit fournir des détails supplémentaires sur le système d'évaluation.

Dans la section *Évaluation*, il convient de sélectionner la saison au cours de laquelle le site est important pour l'espèce déclencheuse. Si une espèce est présente tout au long de l'année, l'option Résident est l'option par défaut et l'utilisateur peut sélectionner une autre option le cas échéant (reproduction, non-reproduction ou migration (sites d'escale)) pour les espèces qui migrent (voir la section 2.2.3 des lignes directrices). Le paramètre d'évaluation que vous appliquez doit également être sélectionné. Une fois sélectionnés, certains champs globaux peuvent être préremplis si des données existent dans le SIS, par exemple pour les individus matures ou l'aire de répartition.

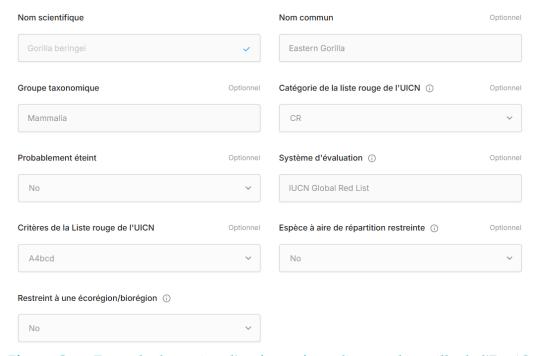


Figure C.26. Exemple de section d'espèce préremplie pour le gorille de l'Est (*Gorilla beringei*). Notez que les champs préremplis sont gris clair, tandis que les champs modifiables sont blancs.

Remarque: une fois qu'un paramètre d'évaluation est sélectionné, il n'est plus possible d'ajuster la saison ou le paramètre d'évaluation par la suite. Cependant, la solution est simple: il suffit de supprimer la section et de sélectionner un nouveau paramètre d'évaluation. De même, si vous réévaluez une espèce répertoriée dans une ancienne évaluation qui n'a pas de paramètre d'évaluation antérieur, lorsque vous sélectionnez un paramètre d'évaluation, vous verrez que le canal qui comprend tous les champs mondiaux et du site est dupliqué - il suffit ici de supprimer le premier et de continuer à fournir vos détails dans le second canal.

Si vous souhaitez appliquer d'autres paramètres d'évaluation à la même espèce, vous devez en compléter un, puis cliquer sur l'option *Nouveau paramètre* au bas de la page d'évaluation de l'espèce. Toutefois, il est recommandé de fournir un seul paramètre qui reflète au mieux la présence de l'espèce sur ce site.

Données mondiales: Il existe ici des options permettant de fournir les valeurs minimales, optimales et maximales pour les valeurs mondiales d'un paramètre d'évaluation. Si vous n'avez qu'une seule valeur (par exemple, l'aire de répartition mondiale du polygone de répartition de la liste rouge de l'UICN), indiquez-la uniquement dans le champ "Meilleure" et laissez "Min" et "Max" vides. Indiquez la source des données, y compris les références complètes des publications et les liens DOI/URL vers les pages web pertinentes pour aider à trouver les données. Des détails supplémentaires doivent être utilisés pour fournir des notes afin d'aider l'évaluateur et le PFR KBA à comprendre les valeurs que vous avez fournies - cela sera nécessaire en particulier si vous modifiez l'estimation du compte de la Liste rouge. S'il existe des estimations mondiales de meilleure qualité (par exemple, plus récentes ou dérivées de méthodes améliorées) que les chiffres pré-remplis, vous pouvez saisir les valeurs alternatives. Cependant, vous devrez justifier l'utilisation des valeurs alternatives dans le champ source en citant les publications pertinentes qui décrivent la nécessité d'un changement dans l'estimation mondiale et les raisons pour lesquelles vous considérez que les valeurs alternatives sont plus appropriées.

Données relatives au site : Cette section demande l'année minimale et maximale à partir de laquelle les estimations (nombre d'individus matures) sont obtenues. Si les valeurs sont basées sur plusieurs inventaires de population, l'année de l'inventaire le plus récent et l'année de l'inventaire le plus ancien doivent être saisies dans les champs "année minimale" et "année maximale", respectivement. Dans le cas contraire, si les valeurs ont été estimées une seule fois, la même année doit être indiquée dans les deux champs. Les valeurs minimale, optimale et maximale du paramètre d'évaluation peuvent être saisies. Là encore, n'indiquez la valeur "Meilleure" que pour les estimations à valeur unique (telles que les paramètres d'évaluation basés sur les superficies) si vous n'avez pas d'intervalles de confiance. Si vous disposez des intervalles inférieurs et supérieurs à 95 % de l'estimation, utilisez-les pour les valeurs minimales et maximales. Une fois encore, la source des valeurs pour le site doit énumérer toutes les publications dans leur intégralité et inclure le DOI/la page web afin d'aider les évaluateurs à

accéder à l'information. Le champ Dérivation de l'estimation comporte un menu déroulant d'options permettant de sélectionner celle qui convient le mieux aux données fournies. Preuve de présence est un champ dans lequel vous incluez la preuve que l'espèce est présente dans la KBA. Ces preuves peuvent être basées sur des comptages ou des observations régulières par des visiteurs. Il peut s'agir d'un expert particulier qui a visité le site, auquel cas il convient d'indiquer le nom et l'adresse électronique de cette personne. Nous souhaitons également connaître l'année la plus récente (présence) au cours de laquelle l'espèce a été observée sur le site. Outre la confirmation de la présence, nous avons également besoin de connaître les estimations du nombre minimum d'unités de reproduction (UR) sur le site. Un nombre doit être indiqué ici, ainsi que la définition de 10 UR dans le champ adjacent, Définir 10 URs pour cette espèce. Nous demandons cela pour être sûrs que les URs sont correctement identifiées pour une espèce. La source des données relatives aux URs doit, elle aussi, fournir des références complètes et des liens vers les pages du site web. Si les données sont basées sur la visite d'un expert, il convient de citer le nom de la personne concernée et de fournir ses coordonnées électroniques.

La *nature de l'occurrence* est l'endroit où le proposant KBA sélectionne la façon dont l'espèce est présente sur le site, ce qui déterminera à son tour les critères appliqués à l'espèce. Plusieurs options peuvent être sélectionnées :

- Le site est régulièrement le siège des déclencheurs à un ou plusieurs stades du cycle de vie (A1, B1) -justifier que l'espèce est régulièrement présente (ce qui peut être le cas au cours d'une saison particulière).
- L'espèce est régulièrement présente et son aire de répartition est restreinte (B2) justifier que l'espèce est régulièrement présente et son aire de répartition est restreinte.
- Le site contient régulièrement des éléments déclencheurs à un ou plusieurs stades du cycle de vie et est limité à l'éco- ou à la biorégion (B3a, B3b) justifier l'occurrence régulière et le statut de l'éco- ou de la biorégion (y compris le nom de l'éco- ou de la biorégion dans laquelle l'espèce est restreinte).
- Le site fait partie des 5 % d'habitats occupés les plus importants au niveau mondial pour l'espèce (B3c) justifier que le site fait partie des 5 % d'habitats les plus importants.
- Le site abrite de manière prévisible une agrégation à un ou plusieurs stades du cycle de vie (D1a) justifier que l'espèce est agrégée là où elle est présente (définie comme supérieure de deux ordres de grandeur ou plus aux nombres ou à la densité moyenne de l'espèce dans la norme KBA voir également la section 2.8.1 des lignes directrices KBA).
- Le site abrite de manière prévisible l'une des 10 plus grandes agrégations de l'espèce (D1b) ceci ne peut être appliqué que si D1a ne peut pas l'être et qu'une justification est nécessaire pour que le site soit l'une des 10 plus grandes agrégations.
- Le site accueille ≥10% de la population mondiale en tant que refuge en période de stress environnemental (D2) justifier pourquoi le site est un refuge et de quelle menace il s'agit.

 Le site agit de manière prévisible comme une source de recrutement maintenant ≥10% de la population mondiale de l'espèce (D3) - justifier comment le site est une source de recrutement pour l'espèce et qu'il maintient ≥ 10% de la population mondiale.

Attention : Il est facile de négliger ce champ, *Nature de l'occurrence*, et si vous ne sélectionnez pas les options correctes, certains critères ne seront pas appliqués et l'espèce n'apparaîtra pas sur la page *Critères remplis*, ou elle ne déclenchera pas certains critères même si elle apparaît. Veillez à vérifier vos évaluations pour vous assurer qu'elles répondent aux critères attendus avant de cliquer sur "proposer".

Une *justification* est demandée pour la sélection des options D1a ou D1b, qui doit expliquer pourquoi le proposant pense que l'espèce se regroupe sur le site.

Dans la *source* sur le terrain, ajoutez toutes les publications ou pages web qui appuient les justifications que vous avez données.

Enfin, un champ "Détails supplémentaires (estimations du site)" permet au proposant d'ajouter des notes supplémentaires pour aider le Point Focal Régional KBA et les évaluateurs à évaluer les détails de l'évaluation du site.

Une fois que les données relatives à cette espèce ont été entièrement compilées et saisies, il convient de cliquer sur le bouton bleu *Finish editing* (en haut à droite), ce qui vous ramène à la page d'évaluation où l'espèce est à présent répertoriée. Des espèces supplémentaires peuvent être ajoutées en tapant leur nom dans le champ de *recherche des espèces* et en remplissant les champs décrits ci-dessus pour chacune d'entre elles. À tout moment avant la proposition d'évaluation, vous pouvez revenir pour modifier les détails fournis pour l'une des espèces sélectionnées ou pour ajouter d'autres espèces à l'évaluation.

- 2. Données sur les écosystèmes : Les données relatives à l'étendue de l'écosystème pour les estimations mondiales et par site sont saisies ici pour appliquer les critères A2 et B4. Le nom de l'écosystème doit être indiqué ainsi que la catégorie de la liste rouge des écosystèmes de l'UICN s'il a été évalué. L'étendue mondiale en kilomètres carrés doit être indiquée, ainsi que le minimum, l'optimum et le maximum de l'étendue du site. On s'attend à ce que la plupart des évaluations d'écosystèmes n'aient qu'une seule mesure de la superficie et donc qu'une seule valeur "Meilleure". L'année où l'estimation de la superficie a été faite sur le site doit être indiquée si elle est basée sur des images, utilisez l'année où les images ont été prises. Dans le champ Source, indiquez les détails de la méthode de calcul des superficies et, en cas de publication, faites référence aux publications avec les DOI/URL des pages web.
- 3. *Intégrité écologique* : Toute évaluation de l'intégrité écologique d'un site (critère C) nécessitera la soumission d'un rapport plus détaillé expliquant pourquoi le proposant estime que le site est écologiquement intact et que l'impact humain est minimal (voir la section 5 des lignes directrices KBA). Ici, sur l'interface utilisateur, un résumé est requis qui peut être utilisé dans les fiches d'information KBA. Tout d'abord, le *nom de l'écorégion* est sélectionné en tapant certaines des

premières lettres du nom pour générer une courte liste d'options. Ensuite, le nombre de sites répondant au critère C existants pour cette écorégion doit être saisi dans *Nombre de sites*. Une description sommaire des *preuves de l'existence de communautés écologiques intactes* et des *preuves d'un faible impact humain* doit être rédigée de manière à ce que les résumés puissent être utilisés sur la fiche d'information du site. Les détails de ces deux éléments seront fournis dans un rapport séparé soumis avec la proposition (soumis sur la page "A propos"). Enfin, l'année de l'évaluation de l'intégrité écologique doit être fournie.

Des exemples de rapports pour les sites répondant au critère C peuvent être obtenus auprès du Secrétariat KBA (<u>info@keybiodiversityareas.org</u>).

Attention : si vous commencez à taper du texte dans la section Critère C, le site est enregistré comme répondant au critère C. Il est donc important de ne pas modifier cette section si vous n'appliquez pas ce critère.

4. Irremplaçabilité: Toute évaluation de l'irremplaçabilité d'un site (critère E) nécessitera un rapport plus détaillé décrivant l'analyse effectuée pour calculer l'irremplaçabilité. Ce rapport doit d'abord être soumis pour examen au PFR KBA de votre région, puis être proposé au Secrétariat KBA. Une fois cette étape franchie, la case de confirmation de l'approbation de l'évaluation de l'irremplaçabilité peut être cochée et la valeur du score d'irremplaçabilité ainsi que la date d'évaluation peuvent être fournies. Vous devrez calculer quelles espèces ou quels écosystèmes déclenchent le score d'irremplaçabilité pour le site et les soumettre séparément au Secrétariat KBA.

C.3.6. Page Menaces et actions

Sur cette page (Figure C.27), les actions de conservation qui sont mises en œuvre sur le site ainsi que celles qui sont nécessaires peuvent être sélectionnées à partir de la <u>liste des actions de conservation de l'UICN</u>. Plusieurs actions peuvent être sélectionnées en cochant les différentes options.



Figure C.27. La section Actions de la page Menaces et actions avec des exemples d'actions sélectionnés.

Les menaces peuvent également être sélectionnées (Figure C.28) en utilisant la <u>classification</u> <u>standard des menaces de l'UICN</u>. Il s'agit d'une liste hiérarchique. Si une menace sélectionnée comporte des sous-catégories, celles-ci seront également disponibles pour la sélection. Le calendrier de la menace doit également être sélectionné dans le menu disponible.

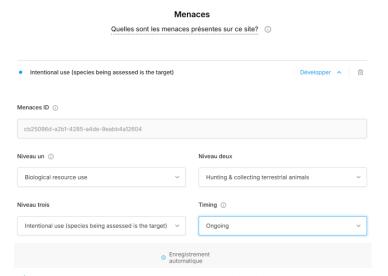


Figure C.28. La section Menaces de la page Menaces et actions avec l'exemple d'une menace avec trois niveaux sélectionnés et le moment de la menace.

C.3.7. Page des critères KBA remplis

Cette page donne les résultats du calcul des critères remplis pour les différents éléments déclencheurs sur la base des informations fournies dans la page d'évaluation lorsque la proposition est terminée et prête à être soumise (figure C.29). Si vous pensez qu'un critère attendu n'a pas été déclenché dans le calculateur, veuillez vérifier soigneusement les comptes respectifs pour vous assurer que tous les détails ou champs requis ont été fournis. Par exemple, pour les évaluations d'espèces, A1 s'appliquera UNIQUEMENT si toutes les conditions suivantes sont remplies : le seuil a été atteint, suffisamment d'unités reproductives ont été fournies ; la preuve de la présence a été décrite ; et la catégorie pertinente dans le menu déroulant "Nature de l'occurrence" a été sélectionnée.

			Critèr	Espèces es de déclenchement	pour les espèces				
Groupe de taxons	Saison	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie de la liste rouge	Paramètres d'évaluation	URs (Min)	% dans le site	Critères KBA	Critères IBA
Chondrichthyes	Resident	Rostroraja alba	White skate	EN	Range	10	0.11%	A1c	-
Actinopterygii	Resident	Balistes punctatus	Bluespotted triggerfish	VU	Range	10	0.25%	A1d	-
Chondrichthyes	Resident	Torpedo bauchotae	Rosette torpedo	EN	Range	10	0.17%	A1c	-
Reptilia	Breeding	Dermochelys coriacea	Leatherback	VU	Number of mature individuals	10	0.23%	A1d	-

Figure C.29. Exemple de critères d'espèces déclenchés pour un site.

C.3.8. Proposer le site

Enfin, lorsque toutes les informations ont été complétées sur chacune des cinq pages (A propos, Détails du site, Map, Évaluation et Menaces et actions), il convient de cliquer sur le bouton bleu "*Proposer une évaluation*" pour proposer votre évaluation. Si tous les détails ont été fournis, cette action enverra la proposition avec une notification au PFR KBA de ce pays, qui pourra alors commencer l'examen pour le site. Si certains détails obligatoires manquent lorsque vous essayez de proposer le site, vous serez informé des sections de la section d'évaluation pour lesquelles des données sont manquantes. Ces champs sont marqués en rouge. Vous devrez compléter tous les détails requis avant de soumettre la proposition. Veuillez noter que la proposition ne peut être modifiée ou supprimée qu'avant que le site ne soit proposé. Une fois le site proposé, le proposant KBA ne peut plus modifier sa proposition jusqu'à ce que le Point Focal Régional KBA ait répondu à l'examen du site.

C.4. Réévaluation des KBAs existantes

Pour réévaluer une KBA existante ou pour ajouter des éléments déclencheurs supplémentaires à une KBA existante, vous devez d'abord trouver le site. Accédez à la page *Sites* à partir de la *page d'accueil* (section C.2.1), puis sélectionnez le pays dans lequel se trouve le site pour obtenir une courte liste de sites à choisir pour ce pays. Vous pouvez également rechercher le nom du site ainsi que le numéro d'identification du site utilisé dans la WDKBA (SitRecId) dans le champ de recherche situé en haut à droite. Sélectionnez le site que vous souhaitez réévaluer et cliquez sur les 3 points verticaux à l'extrême droite. Cela ouvre une fenêtre qui vous permet de *visualiser les* sites (c'est-à-dire de vérifier les informations existantes sur le site) ou d'*évaluer la biodiversité* (c'est-à-dire de procéder à une réévaluation du site) (Figure C.30).

AVERTISSEMENT : Si vous sélectionnez Évaluer la biodiversité, le site ne pourra être modifié par personne d'autre jusqu'à ce que vous proposiez une évaluation, ce qui envoie le site réévalué au Point Focal Régional pour examen, ou que vous supprimiez le projet, ce qui efface toutes les modifications apportées et ramène l'évaluation à l'état initial. Par conséquent, ne sélectionnez Évaluer la biodiversité que lorsque vous êtes prêt à procéder à une réévaluation du site et que vous prévoyez de le faire prochainement.

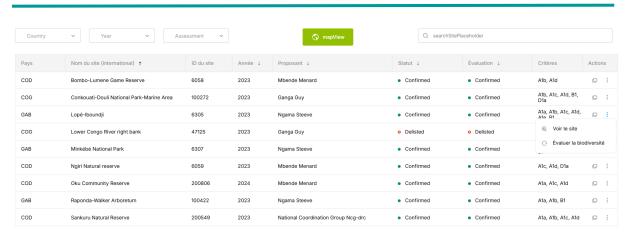


Figure C.30. Page Sites avec les options Voir ou Evaluer la biodiversité sélectionnée pour un site.

La sélection de l'option *Évaluer la biodiversité* fait apparaître les mêmes pages d'évaluation que celles décrites dans la section C.3, sauf que dans ce cas, les données d'origine seront remplies dans les champs. Vous pouvez mettre à jour le texte sur les pages A propos, Détails du site, Evaluation et Menaces et actions, en remplaçant les données existantes ou en ajoutant de nouveaux éléments déclencheurs avec leurs données associées, ainsi que soumettre une révision ou modifier les limites du site sur la page Carte. N'oubliez pas que si vous ajoutez des éléments déclencheurs, il se peut qu'il y ait d'autres menaces ou actions de conservation à répertorier pour le site qui affectent ces éléments.

Si vous souhaitez supprimer une espèce déclencheuse existante, vous pouvez également la retirer de la liste en la disqualifiant. Pour ce faire, vous devez réévaluer l'espèce en sélectionnant le bouton Réévaluer qui apparaît à côté du nom de l'espèce sur la page Évaluation (Figure C.31).

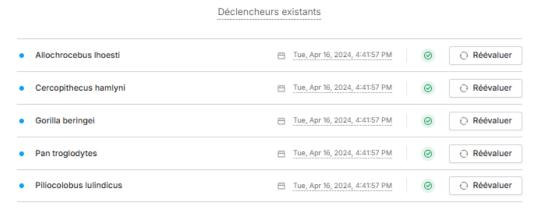


Figure C.31. La page d'évaluation lors d'une réévaluation montre que chaque espèce déclencheuse existante peut être réévaluée indépendamment. Si toutes les espèces ne peuvent pas être réévaluées en même temps, des dates différentes s'afficheront pour les espèces, la dernière date n'apparaissant que pour celles qui sont réévaluées.

Si le bouton "Réévaluer" situé à côté d'une espèce est sélectionné, le proposant peut modifier les valeurs du site pour l'espèce et fournir des données d'inventaire actualisées pour l'espèce. Si l'on estime qu'une espèce ne remplit plus les conditions requises, il est possible de la

disqualifier. Si l'espèce n'est plus une entité taxonomique actuelle, vous serez invité à la disqualifier lorsque vous cliquerez sur Réévaluer. Pour disqualifier une espèce, regardez-en bas de la section d'évaluation des espèces, sous les données globales et de site, où vous trouverez un menu déroulant avec des options qui permettent au proposant de donner la ou les raisons pour lesquelles une espèce n'est plus qualifiée en tant qu'espèce déclencheuse de KBA (Figure C.32). N'oubliez pas de désélectionner "qualifies" avant de pouvoir sélectionner la ou les raisons pour lesquelles l'espèce ne remplit plus les critères KBA.

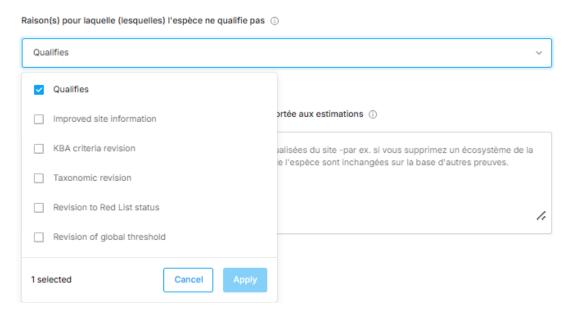


Figure C.32. Champ supplémentaire apparaissant lors d'une réévaluation d'espèce et permettant au proposant d'indiquer pourquoi une espèce n'est plus considérée comme une espèce déclencheuse.

Si vous souhaitez retirer l'ensemble du site de la liste, tous les éléments déclencheurs doivent d'abord être disqualifiés et le site doit être proposé à l'examen du Point Focal Régional et au Secrétariat KBA pour être retiré de la liste. Ils vous demanderont d'expliquer en détail les raisons pour lesquelles vous pensez que cela est nécessaire.

Attention : Si vous ajoutez des éléments déclencheurs ou révisez des données lors de la réévaluation, veuillez vérifier et mettre à jour les champs de texte de la page Détails du site, en particulier la *justification (identification de la KBA)* ainsi que la *gérabilité* et la *délimitation*, surtout si des changements ont été apportés aux limites de la KBA après consultation de l'auteur de la proposition initiale.

C.5. Commentaires

Lorsque l'option *Proposer une évaluation* est sélectionnée et que tous les champs sont correctement remplis, la proposition est visible par le Point Focal Régional KBA pour cette

← Retour aux sites

région du monde. Il examinera la proposition, en faisant parfois appel à des experts supplémentaires pour certaines espèces, et fournira des commentaires. Lorsque le PFR a soumis ses commentaires, le proposant voit son site proposé réapparaître dans sa liste " *Mes sites* " en tant que *draft* et avec un message de notification sous forme de cloche indiquant que les commentaires ont été fournis (Figure C.33). Par ailleurs, si le PFR est satisfait de la proposition et n'a pas d'autres commentaires à formuler, il approuvera l'évaluation, et vous serez alors averti que vous pouvez proposer votre évaluation.



Figure C.33. Lorsqu'un site révisé est renvoyé, il apparaît en tant que Draft dans la liste *Mes sites* et la cloche de notification est marquée d'un message indiquant que des commentaires ont été faits par le PFR

Si le Point Focal Régional renvoie des commentaires et que le site est renvoyé en *version préliminaire*, vous pouvez accéder à vos informations d'évaluation et aux commentaires en sélectionnant à nouveau les trois points à l'extrême droite sous *Actions* et en sélectionnant cette fois *Editer* pour ouvrir la proposition et consulter les commentaires du PFR.

Evaluation • Orah © Détails du site map A propos Evaluation Menaces et actions Critères remplis

Selection restressed on — Sep 17, 2024

Indiquez l'objet de votre proposition ©

Sélectionnez l'objet de votre proposition ©

Fournissez tout autre détail concernant la nature de votre proposition ©

Fournissez d'autres détails sur votre proposition

En bas de l'écran se trouve un bouton pour les *commentaires* (Figure C.34).

Figure C.34. Fenêtre qui apparaît lorsque l'option *Modifier* est sélectionnée, avec un nouveau bouton pour les *commentaires*.

Sélectionnez *Commentaires* pour ouvrir une fenêtre dans laquelle les commentaires peuvent être examinés. Le nombre de commentaires sur la proposition est indiqué en haut de la fenêtre et tous les commentaires sont listés en dessous. S'il y a beaucoup de commentaires à traiter, il est possible de les consulter par sous-ensembles en sélectionnant des *catégories* spécifiques de la

proposition à l'aide de la liste préremplie (figure C.35). Tous les commentaires doivent être traités un par un et, le cas échéant, des modifications doivent être apportées à la proposition.

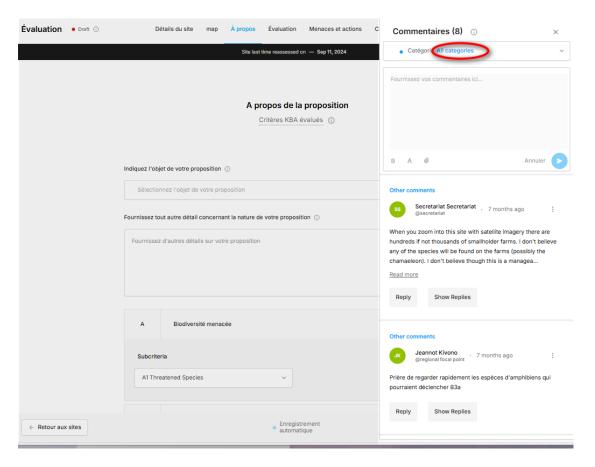


Figure C.35. Fenêtre avec les commentaires listés et montrant l'emplacement du menu déroulant pour l'option *Catégories*.

Le proposant doit utiliser ce bouton pour expliquer comment il a répondu au commentaire, afin que le Point Focal Régional et l'expert en validation puissent voir ce que le proposant a fait pour répondre aux commentaires des évaluateurs (voir l'exemple de la figure C.36).



Figure C.36. Exemple de commentaire avec réponse de l'auteur de la proposition dans la case "*Réponse*".

Lorsque le proposant a répondu à tous les commentaires et/ou les a traités, il doit fermer la fenêtre des commentaires (cliquer en haut à droite), puis cliquer à nouveau sur *Proposer une évaluation*. Cela renverra la proposition au Point Focal Régional pour vérifier les modifications qui ont été apportées. Sur la page *Mes sites*, la proposition sera indiquée comme proposée et ne pourra plus être modifiée. Si le Point Focal Régional est satisfait de toutes les réponses, il *accepte de* soumettre *la proposition*. Celle-ci sera renvoyée au proposant. Toutefois, à ce stade, le site apparaîtra dans la page *Mes sites* avec la mention *Examiné par le Point Focal Régional (reviewed by RFP)*. Sur le côté droit de l'écran, trois points verticaux apparaissent sous *Actions*. Le proposant peut maintenant *proposer* le site au Secrétariat KBA en sélectionnant l'option *Nominer une évaluation* (Figure C.37).



Figure C.37. Le site qui a été approuvé par le Point Focal Régional apparaît comme "*Reviewed by RFP"* (examiné par le PFR) dans la section "Mes sites" et l'option Nominer une évaluation est disponible sous *Actions*.

Les sites nominés sont examinés par le secrétariat KBA qui peut demander des modifications supplémentaires à la proposition, et peut avoir des commentaires additionnels. Si c'est le cas, il les renverra sous forme de *Draft*. Le proposant doit suivre le même processus pour répondre aux commentaires du secrétariat et les proposer. Le site est alors renvoyé au PFR pour une nouvelle vérification et, une fois approuvé, le proposant peut à nouveau nominer le site. Lorsque le secrétariat de la KBA *confirme* le site, celui-ci est publié dans la WDKBA.